

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

**Délégués REGIONS présents :** AUVERGNE RHONE ALPES (Armelle Achino, Frédéric Barry, Jean-Yves Bertrand, Eric Girard, Philippe Guelpa-Bonaro, Evelyne Glaize, Grécia Gracia, Josette Luquet, David Massion, Xavier Mouronvalle) **BOURGOGNE FRANCHE COMTE** (Gilles Collin, Vincent Creuzet, Marie-Antoinette De Grandis, Gérard Gateau, Christian Laforest, Claude Leclair, Annick Picard, Hervé Toggwiler) **BRETAGNE** (Gérald Bejot, Gisèle David, Marie-Pierre Rogue, Michel Rogue) **CENTRE VAL DE LOIRE** (Claude Roland, Valérie Caillot, Daniel Despres, Alain Legrand, Jean-Michel Renouard, Patrick Viel) **CORSE** (Marc-André Amadori) **GRAND EST** (Pierre Bauler, Julien Blatecky, Bernard Burglen, Erwann Huber, Suzanne Wrona) **GUADELOUPE** (Philippe Faure) **HAUTS DE FRANCE** (Francis Boileau, Philippe Bouclet, Régis Fagart, Sophie Nevers, Hervé Roux) **ILE DE FRANCE** (Bernard Bruche, Elisabeth Boillon, Jean Chesse, Yvette Doussot, Gilbert Havel, Maurice Langry, Sylvain Lemaitre, Valérie Poupard, Daniel Rechaussat, Odile Villette) **MARTINIQUE** (Léonie Marine) **NORMANDIE** (Chantal Aumersier, Patricia Bureau, Christophe Carrano, Maureen Lebouteiller, Gérard Legoupil) **NOUVELLE AQUITAINE** (Virginie Arnold, Corentin Barataud, Patrick Bouton, Geneviève Freund, Martine Lafitte, Patrick Nourisson, Thierry Royer, Edith Stalter, Jean-Marie Tovo) **OCCITANIE** (Lionel Allasio, Corinne Ayrat, Patrice Ayrat, Franck Julien, Guy Ledrapier, Philippe Michelutti) **PAYS DE LA LOIRE** (Bernard Brangier, Dominique Cochet, Bernard Hercelin, Florian Hervé, Hervé Matras, Virginie Ventroux) **PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** (Georges Albano, Michel Allègre, Jacques Petitjean, Myriam Schoof). **REUNION** (Odile Valour)

**Délégués DEPARTEMENTS présents :** AIN (Joël Fontenille) AISNE (Didier Barras) ALLIER (Alain Cauchy), ALPES DE HAUTE PROVENCE (Guy Darnis), AVEYRON (Bernard Barascud), CHARENTE (Robin Chevalier), CHARENTE MARITIME (Valérie Gaborit), CHER (Jean-Paul Ambraze), CORREZE (Philippe David), COTE D'OR (Sylvie Coillot), COTE D'ARMOR (Armelle Scavennec), DOUBS (Yves Poulet) EURO (Eric Bureau), EURE ET LOIR (Loïc Paul), FINISTERE (Frédéric Michel), GARD (Jean-Luc Misset), GIRONDE (Bernard Lafitte), HERAULT (Jackie Racinais), ILLE ET VILAINE (Stephan Palaric), INDRE (Stéphane Dubreuil), ISERE (Guy-Hervé Savornin), LOIR ET CHER (Jérôme Chartrin), HAUTE LOIRE (Michel Perrin), LOIRET (Philippe Mareschal) LOT (Lan Despeyroux), MANCHE (Josiane Gibert), MARNE (Gérard Brissaud), MEURTHE ET MOSELLE (Caroline Imbert), MORBIHAN (Julien Guinchen), NIEVRE (Christine Vincent), NORD (Alain Descamps) OISE (Christophe Carrier), ORNE (Jean-François Giraud), PAS-DE-CALAIS (Bernard Vera), PUY-DE-DOME (Thierry Roche), HAUTES-PYRENEES (Francis Appert), BAS RHIN (Anaïs Romanet), HAUT RHIN (Yvette Corniaux), SAONE ET LOIRE (Vincent Marichy), HAUTE SAVOIE (Clément Estran), SEINE MARITIME (Robert Blot) SEINE & MARNE (Myriam Madouri), YVELINES (Vincent Coppola), DEUX SEVRES (Nadine Sechet), SOMME (Odile Demarque) VAR (Marcel Albert), VAUCLUSE (Bruno Demay), VENDEE (Alain Rossi), VIENNE (Philippe Frene), YONNE (Cédric Bollore), ESSONNE (Philippe Regnault), HAUTS DE SEINE (Guillaume Plumaugat), VAL DE MARNE (Philippe Beranger),

Représentant : 124 délégués, 9337 voix<sup>1</sup>

Non représentés et ou délégués absents : 2784 voix

Soit : 9337 voix représentées sur 12 121 disponibles.

Le quorum est fixé à 8081 voix.

Les votes électroniques ont été organisés via la plateforme Quizzbox.

L'assemblée peut donc délibérer valablement.

<p>Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Responsables Arbitres de Région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral et site web fédéral</p>	<p><b>Rapporteurs :</b> Benoît Ravier &amp; Dominique Ohlmann</p> <p>Date de remise : 6 avril 2021 Date de diffusion : 29 septembre 2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<sup>1</sup> Le quorum a été réalisé par un vote électronique. Les votes étant organisés en séquentiels, le nombre de participants et de voix peut donc évoluer sur les différentes motions présentées au gré de l'avancé de l'assemblée générale.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

La Fédération Française de Tir à l'Arc a tenu son assemblée générale le samedi 20 mars 2021 au siège de la Fédération à Noisy-le-Grand pour les intervenants et en visioconférence pour les délégués de clubs participants.

Le nombre de voix représentées est de 10 057 sur 12 093 voix ; le quorum étant atteint l'assemblée peut donc valablement délibérer pour toutes les motions.<sup>2</sup>

L'assemblée est déclarée ouverte à 14h00.

### Ordre du jour

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY .....	2
2. Intervention du Président du CNOSF, Denis MASSEGLIA.....	3
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale électorale 2020.....	4
4. Lecture du rapport moral par le secrétaire général .....	5
5. Rapport sur la gestion fédérale.....	12
6. Cotisations et licences 2022 .....	17
7. Budget 2021.....	18
8. Présentation du plan de relance, Jean-Michel CLÉROY.....	19
9. Intervention du directeur technique national, Benoit BINON .....	20
10. Présentation de la coupe du monde, Laurence FRERE .....	20
11. Présentation du plan équipement FFTA, Sandrine VANDIONNANT .....	21
12. Clôture de l'assemblée générale .....	21

### Annexes

Bilan & compte de résultats - Budget prévisionnel

### Les débats

Le président ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue :

- aux délégués représentant les clubs,
- aux présidents ou représentants des comités départementaux, régionaux et clubs,
- aux membres du comité directeur.

et déclare l'ouverture de l'assemblée générale.

## 1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY

En ouverture, le Président salue et souhaite la bienvenue aux :

- Les délégués représentant les clubs,
- Les Président(e)s de clubs
- Les Président(e)s des instances déconcentrées
- Les membres du comité directeur de la fédération

Le Président excuse :

- Madame Roxana MARACINEANU (Ministre déléguée aux sports),
- Frédéric SANAUR, directeur général de l'agence nationale du sport (ANS).

Il accueille et donne la parole ensuite à M. Denis MASSEGLIA, Président du comité national olympique et sportif français (CNOSF).<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Le quorum a été réalisé par un vote fictif par le logiciel de vote en ligne permettant de désigner les présents et le nombre de voix

<sup>3</sup> Voir l'intervention au point 2

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

Le Président présente l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Il laisse ensuite le directeur administratif présenter les modalités du vote électronique. Les votes seront séquentiels et vont se dérouler pendant l'assemblée générale contrairement aux précédentes assemblées générales.

Le Président reprend la parole et rappelle que le calendrier institutionnel a été bouleversé par la Covid-19 ce qui explique l'organisation sur un temps très rapproché de trois assemblées générales.

Il remercie l'ensemble des dirigeants de clubs qui ont fait preuve d'une adaptabilité remarquable pendant cette crise sanitaire au profit des archères et des archers.

Il souligne l'avantage du tir à l'arc qui peut se pratiquer tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Les athlètes de haut-niveau ont pu, quant à eux, continuer de s'entraîner. La saison 2020 a été lourde de conséquences pour les athlètes avec un calendrier chamboulé et des modes de sélection révisés. Si leur situation est particulière on a besoin d'eux pour rêver. C'est notre vitrine et ils peuvent véhiculer, par leurs performances, une belle image de notre sport.

Ensuite, Jean-Michel CLEROY revient sur certains éléments qui ont marqué l'année 2020 :

- Un changement dans la gouvernance du sport avec la mise en place de l'agence nationale pour le sport.
- La place des cadres techniques dans le mouvement sportif.
- La lutte contre toutes les violences (sexuelles mais pas seulement).
- La pandémie qui a bien évidemment impactée la vie de notre réseau fédéral tant pour ses aspects sur l'humain que pour ses conséquences économiques.

Mais la fédération ne s'est pas arrêtée pour autant avec plusieurs projets menés ou en cours de réalisation :

- L'académie des entraîneurs continue d'évoluer,
- Un plan des équipements a été créé.
- La réforme sportive.
- Les nouveaux labels.
- Les nouvelles pratiques avec entre autre le Run-Archery.
- Le sport santé et le sport scolaire.

Le Président fait ensuite écho aux propos du Président du CNOSF sur le réel intérêt de la loi sport qui sera discutée prochainement à l'assemblée nationale.

Le tir à l'arc a traversé les âges et les situations difficiles mais a toujours su rebondir. Le Président indique que les disciplines du tir à l'arc ont toutes leur place dans le mouvement sportif pour proposer une activité sportive et ludique à toutes et tous. Il faut se servir de nos valeurs pour dépasser cette crise.

## 2. Intervention du Président du CNOSF, Denis MASSEGLIA

« Bonjour à toutes et à tous,

Monsieur le Président, cher Jean-Michel, Monsieur le secrétaire général et Monsieur le trésorier, c'est bien sur ce trio qu'est bâti en général l'équipe dirigeante. Je veux saluer toutes les personnalités présentes et saluer tous les délégués parce qu'ils représentent les clubs de la fédération et les clubs sont l'âme de la fédération. C'est sur eux que tout repose et leur travail n'est pas toujours reconnu comme il devrait l'être. Les temps sont durs, on le sait. Nous sommes dans une situation éprouvante pour le mouvement sportif et plus largement pour l'ensemble de la nation. Il n'empêche que nous faisons tout pour que l'on puisse surmonter l'épreuve et reprendre la pratique à partir de mi-avril je l'espère. C'est ce que les diverses réunions que nous avons eues cette semaine laissent entendre. Alors même si cela paraît paradoxal puisque dans le même temps il y a un confinement en Ile-de-France, en Hauts de France et dans quelques départements supplémentaires. Il n'empêche que le ministère des Sports nous a fait part de l'intention du gouvernement de pouvoir ouvrir d'abord la pratique pour les sports de plein air à partir de mi-avril de manière beaucoup plus normal. On peut aussi s'appuyer sur ce qui s'est passé l'année dernière

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

et se dire que c'est possible et que ça devrait l'être encore davantage à partir du moment où les personnes les plus fragiles auront été vaccinées. Croisons les doigts pour qu'il en soit ainsi.

Je voulais vous dire deux mots aussi sur l'actualité récente et l'actualité à venir. L'actualité récente vous l'avez peut-être suivie, c'est cette proposition de loi pour le sport. Nous avons fait, Jean-Michel en est le témoin, quelque chose d'assez exceptionnel, en faisant voter les fédérations sur un projet de texte travaillé de concert avec plusieurs députés. Je pensais de manière très sincère, que l'on prendrait en considération les ajustements que le CNOSF, au nom des Fédérations, avait demandé. Seuls certains d'entre eux ont été acceptés. Il ressort des débats à l'assemblée nationale une profonde méconnaissance de ce qu'est le monde fédéral. Je suis désolé de vous le dire, mais nous sommes perçus comme des gens qui s'accrochent à leur place, qui sont évidemment un peu machos, et qui n'ont pas « le sens de la modernité ».

Et pourtant, nous sommes les seuls à accepter une limitation des mandats puisqu'il n'y en a pas pour les mandats politiques et eux ils sont payés. Nous nous sommes bénévoles et on nous impose quelque chose qui est totalement contradictoire avec l'engagement associatif. Nous avons accepté que soit mis dans la loi quelque chose que l'on pouvait de nous-même inscrire dans nos propres statuts. Nous aurions sans doute été plus fort en avançant le texte législatif mais peu importe. Nous sommes des gens engagés et passionnés au service de leur fédération ou du mouvement sportif.

Pour autant on va souligner les avancés : le fait de reconnaître les athlètes de haut niveau, le fait d'avoir accepté le vote des clubs, qui est quelque chose d'incontournable, uniquement pour les assemblées générales électives de façon à ce que les assemblées générales normales se déroulent de manière sereine. Le fait que l'on puisse avoir une parité à atteindre dans des délais raisonnables. Nous aurions aimé que pour les Fédérations qui ont moins de 5 à 10% de licenciés d'un autre sexe, que le délai de mise en œuvre se fasse à l'horizon 2028, ça devrait être le cas pour 2024. Nous accepterons l'idée qu'il vaut mieux bâtir sur du solide, avec des femmes engagées qui auront été accompagnées pour pouvoir tenir le rôle qu'on attend d'elles, plutôt que comme la dit la ministre, et ça me gêne, d'aller chercher des parents pour être dirigeant fédéral quelques jours après. Un dirigeant fédéral se bâtit après des années à travers d'expériences.

Et puis il y a le pass sport qui doit permettre aux familles les plus en difficultés financièrement de pouvoir bénéficier d'un coup de pouce. On parle de 80€ par individu pour inscrire leur enfant dans une association. Nous avons obtenu de la ministre, lors du dernier conseil d'administration de l'agence nationale du sport, que l'on précise les conditions d'accès au pass'sport. Celui-ci devrait être réservé aux clubs fédérés. Si nous avons 100 millions d'euros d'aides qui viennent abonder les finances des familles pour cotiser dans un club, on peut espérer avec une campagne de communication appropriée, retrouver les adhérents mais aussi les bénévoles qui vont les encadrer pour que nos clubs reprennent une activité normale.

Il faut garder confiance, être optimiste sur notre capacité à reprendre et se dire que dans quelques temps, si le pass sport est opérationnel au mois de juin comme on nous la promis, que nous puissions reprendre dans les meilleures conditions possibles.

Permettez-moi de féliciter les personnes qui ont été élus dans votre assemblée générale du mois de décembre dernier et particulièrement Jean-Michel avec qui nous avons apprécié travailler au cours de son premier mandat en tant qu'administrateur au sein du CNOSF.

Bonne année sportive avec un rendez-vous important en juillet et puis les Jeux olympiques et paralympiques 2024 à préparer.

Je fais confiance à toute l'équipe de votre Fédération pour être à la hauteur et aux rendez-vous sportif.

### 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale élective 2020

Le secrétaire général demande à l'assemblée de bien vouloir passer à la motion 1 pour valider le procès-verbal de l'assemblée générale 2020.

#### Motion 1.

##### Objet : Approbation procès-verbal n° 597 – AG Elective 2020

Aucune remarque n'étant parvenue, l'assemblée générale valide le rapport de l'assemblée générale élective 2020 diffusé sous le procès-verbal n° 597.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

Approuvée à la majorité des membres présents.

Résultat du vote de la motion 1 :

Oui	7806
Non	257
Abstention	1277

### 4. Lecture du rapport moral par le secrétaire général

Le comité directeur s'est réuni 9 fois contre 3 fois en saison habituelle.

L'année 2020 a été marquée par la modification des statuts concernant les votes à distance pour l'assemblée générale électorale qui ne comportait que ce point à l'ordre du jour en décembre dernier.

L'actualité sanitaire a bouleversé l'année 2020 à bien des égards. Les dispositions relatives à l'état d'urgence avec son lot de restrictions et mesures à mettre en œuvre ont impacté directement la pratique sportive et nos organisations.

Dans un premier temps, les premiers déplacements prévus à l'international pour l'équipe de France sont annulés. Le bureau directeur prend les premières décisions au gré des informations et directives données presque au jour le jour par le ministère chargé des sports.

Dans un second temps, certaines assemblées générales en régions sont annulées pour cause de dispositions locales ainsi que les différentes actions fédérales comme les séquences de formation.

Le 13 mars, le bureau directeur a décidé le report de l'assemblée générale annuelle. Toutes les compétitions et rencontres sont alors suspendues.

Les personnels ont entamé dès mi-mars le télétravail, le siège étant provisoirement fermé. Les mesures barrières sont appliquées pour les quelques passages nécessaires au bureau. Une continuité de service a été assurée.

Très rapidement des informations, conseils et recommandations ont été diffusés à nos clubs. Des conseils d'entretien physiques sont publiés via les réseaux pour essayer de maintenir au mieux un lien avec nos licenciés. Le maître mot en ce printemps a été « adaptation à la situation ». Des décisions seront également prises sur la tenue des championnats de France, pour deux raisons : en premier lieu l'autorisation et les limites à respecter pour un regroupement d'individus, en deuxième lieu sur la capacité de tout licencié à participer à un nombre significatif d'épreuves de sélection.

Nous pourrions égrainer ici la chronologie des événements et des annulations successives. Les quelques embellies qui se sont profilées ont été malheureusement de courte durée. Des aménagements règlementaires ont été votés par le comité directeur afin de permettre une grande flexibilité dans la pratique : tir à 18m en extérieur, reconnaissance de compétition sur un nombre réduit de cibles, un effectif moindre en arbitrage.

A contrecœur, nous vivons comme chacun de nos licenciés, l'annulation de compétitions, de championnats, de formations continues, de stages, et progressivement l'incapacité à pratiquer dans le club.

L'ordonnance nous le permettant, l'assemblée générale sur l'exercice 2019 s'est finalement tenue en visioconférence au mois d'octobre, et l'assemblée électorale en décembre avec des votes à distance.

Après cette image un peu sombre de l'année 2020, et avant de passer au compte rendu des actions qui ont eu lieu et de l'activité qui a pu se mettre en place malgré tout, je tenais à remercier d'ores et déjà la famille du tir à l'arc pour son engagement, son investissement, son imagination et sa détermination dans cette période si particulière

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

et si compliquée à gérer, nos bénévoles, nos dirigeants, nos cadres techniques, nos salariés, l'ensemble des élus régionaux, départementaux, qui ont tout fait pour maintenir au mieux une activité.

### Les effectifs en fin de saison sportive (au 31 Août 2020)

Type de Licence / ATP		2019			2020			Ecart en %	
		F	H	Tot	F	H	Tot		
ADULTE	Pas de pratique	650	645	1295	701	725	1426	+10,12	-0,39
	Pratique en club	2377	5229	7606	2482	5388	7870	+3,47	
	Pratique en compétition	8848	24473	33321	8967	24271	33238	-0,25	
	Convention FFSU	7	12	19	5	8	13	-31,57	
	Convention Handi FFH	86	228	314	68	232	300	-4,46	
	Convention Handi FFSA	83	257	340	67	221	288	-15,29	
	Découverte	289	525	814	129	274	403	-50,49	
JEUNE	FFTA	7972	15877	23849	8379	15392	23771	-0,32	-0,16
	Convention UNSS	22	38	60	24	37	61	+1,67	
	Convention FFSU	2	6	8	1	5	6	-25,00	
	Convention Handi FFH	14	17	31	13	19	32	+3,22	
	Convention Handi FFSA	11	34	45	9	34	43	-4,44	
	Découverte	137	196	333	4	10	14	-95,79	
POUSSIN	FFTA	1343	3149	4492	1400	3302	4702	+4,67	+2,38
	Découverte	41	83	124	8	16	24	-80,64	
<b>SOUS TOTAL LICENCES</b>		<b>21882</b>	<b>50769</b>	<b>72651</b>	<b>22257</b>	<b>49934</b>	<b>72191</b>	<b>-0,63</b>	
ATP	Run-Archery	8	15	23	0	0	0	-100,00	-100,00
ATP	Sport sur ordonnance	0	2	2	0	0	0	-100,00	
<b>SOUS TOTAL ATP</b>		<b>8</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-100,00</b>	
<b>TOTAL LICENCES / ATP</b>				<b>72676</b>	<b>22257</b>	<b>49934</b>	<b>72191</b>	<b>-0,67</b>	

En 2020 la FFTA comptait **1634** clubs affiliés. La moyenne des licenciés par club était de **44,18 licenciés**.

Ce rapport faisant traditionnellement l'état à la fin de saison sportive, à part pour les licences découvertes dont la possible souscription est intervenue juste avant le premier confinement, l'impact des mesures de protection contre la COVID-19 s'est fait ressentir à la rentrée de septembre avec une perte à la reprise d'environ 20% à fin décembre.

### Vie des services de la FFTA

Ce que l'on peut souligner pour l'année 2020 :

- Le développement informatique consécutif au contrôle de l'honorabilité des encadrants et des dirigeants.
- L'organisation des assemblées générales rapprochées et en visio-conférence.

En raison de l'état d'urgence sanitaire, les services et personnels ont dû s'adapter avec :

- Le recours à l'activité partielle pour les salariés de la fédération.
- Le recours aux aides du fonds de solidarité.
- La prise en compte généralisée du télétravail.

Didier AUBIN ayant prétendu à ses droits à la retraite, il a quitté les effectifs en fin de printemps. L'ensemble de la fédération, élus, personnel, le remercie pour son investissement sans faille et son engagement pour notre sport durant toutes ses années d'activité.

Benoit RAVIER lui succède à ce poste.

À la suite de mouvements internes, Camille PERROT (assistante du DTN) et Manchicaa PUVITHASAN (accueil et boutique clubs) ont rejoint les personnels du siège.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

Paul LAMY a démarré un contrat de professionnalisation en alternance, il est affecté à la préparation de la Coupe du Monde.

### Actions et travaux des commissions

Si la plupart des actions de terrain n'ont pas pu avoir lieu telles que planifiées, les commissions ont surtout travaillé sur les ajustements nécessaires en conséquence de la situation sanitaire et des restrictions locales ou nationales. Ainsi les commissions sportives, structuration – labélisation, formation et arbitres ont étudié les alternatives pour proposer au comité directeur une prise en compte ponctuelle adaptée d'aménagement des dispositifs :

- La prolongation des statuts d'actifs (entraîneurs, arbitres)
- Le report de la campagne de labellisation
- L'assouplissement des conditions d'organisation des compétitions (dont le 18m en extérieur)

Bien plus qu'une politique du « mieux que rien », l'esprit a été de favoriser toute initiative de pratique dès lors que le contexte local le permettait.

### Vie sportive

Dans l'année 2020, seul le championnat de France en salle a pu être maintenu avec une participation de 316 jeunes et 316 adultes.

Le nombre de compétitions en salle inscrit au calendrier était en hausse par rapport à l'année précédente.

Pour le reste des compétitions au calendrier, peu d'entre elles ont pu être maintenues. Les organisateurs ont été remboursés des frais d'inscription au calendrier :

Saison 2020	Concours inscrits au calendrier	Compétitions organisées	2019
Salle (saison complète)	944	944	930
TAE	595	15	651
Campagne	175	20	157
Tir 3D	234	37	222
Tir Nature	191	81	177
Tir Beursault	91	4	89

### Challenge #FFTAVOSARCS :

Ce challenge a été organisé pour favoriser la reprise d'activité au sein des clubs après le premier confinement.

- Gestion à distance de classement par envoi automatique des résultats volée par volée.
- 3 000 inscriptions représentant 1 831 licenciés
- 522 clubs représentés
- Ouvert aux archers de 7 ans à 84 ans
- 280 licenciés participants dans la catégorie "Débutants"
- 1639 participants effectif pour 2497 scores reçus

### Valorisation du bénévolat :

Le nouveau module de gestion des médailles est opérationnel depuis le 1er septembre. Les clubs ont pu saisir en ligne leurs demandes sur l'espace dirigeant dans la rubrique « Valorisation du bénévolat ».

Sur les 156 demandes, la commission a validé 141 médailles :

	Or	Argent	Bronze
Dirigeant	8	19	55
Arbitre	1	3	20
Entraîneur		9	26

14 demandes n'ont pas été validées pour différents motifs toujours pour les mêmes raisons, la partie services rendus est à peine renseignée, le fait d'être président ou trésorier sans donner d'autres explications ne suffit pas.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

### La médaille du bénévole

Les demandes nous sont parvenues directement des clubs, comme il était précisé sur le formulaire. Les 18 demandes reçues ont été attribuées, ces dossiers correspondent tout à fait à notre attente, ce sont des personnes investies dans les clubs sans fonction d'élus ou autres. Les médailles seront adressées aux clubs, pour mémoire il s'agit de récompenses destinées aux bénévoles des clubs qui n'ont aucune fonction officielle, un courrier sera adressé aux comités régionaux et départementaux pour les informer de ces attributions.

### **Actions de formations**

#### **Encadrement :**

Pour les formations qui ont pu être maintenues ou achevées en 2020, les résultats d'obtention de diplômes sont les suivants :

#### Formations professionnelles

- 6 nouveaux titulaires du diplôme d'Etat (DE).
- 54 diplômés au certificat de qualification professionnelle (CQP) Animateur Tir à l'Arc.

#### Formations fédérales

- 270 licenciés diplômés ont suivi une des 43 formations continues proposées.
- 80 diplômés entraîneur fédéral.
- 145 assistants entraîneurs.

Une première session nationale de formation d'entraîneurs dédiée au Run-Archery a été organisée les 17 et 18 octobre au CNSD à Fontainebleau. Cette opportunité permet de fixer les bases pour le contenu des formations à proposer dans l'avenir. 6 stagiaires ont pris part à cette première édition.

#### **Arbitres :**

		TOTAL	Femmes	Hommes
<b>Nombre d'arbitres actifs</b>		<b>1425</b>	<b>373</b>	<b>1052</b>
<i>Internationaux</i>		3	0	3
<i>Continents</i>		5	0	5
<i>Nationaux</i>	<i>Cible anglaise</i>	8	1	7
	<i>Campagne</i>	6	1	5
	<i>Nature/3D</i>	3	0	3
	<i>Beursault</i>	3	1	2
<i>Fédéraux</i>	<i>Cible anglaise</i>	1100	288	812
	<i>Campagne</i>	451	105	346
	<i>Nature/3D</i>	521	106	415
	<i>Beursault</i>	489	111	378
<i>Formateurs</i>		75	19	56
<b>Jeunes arbitres actifs</b>		<b>21</b>		

53 nouveaux arbitres, 5 nouveaux jeunes Arbitres sont venus compléter les rangs à la session de novembre. A cette occasion, 40 personnes ont obtenu avec succès de nouvelles options

La formation à la « compétence » Run-Archery a été mise en place en travail collaboratif avec la commission Run-Archery. Cette formation, prévue dès sa création en visio-conférence avec un test en ligne, s'est déroulé en 2 phases : une phase « test » en janvier, et une phase opérationnelle en avril. A ce jour 32 arbitres (14 femmes et 18 hommes) sont titulaires de cette nouvelle « compétence ».

#### **L'académie des entraîneurs**

L'académie des entraîneurs a pu voir sa communauté s'agrandir dès le mois de janvier 2020 où l'accès a été ouvert à l'ensemble des entraîneurs bénévoles actifs (E1, E2 et EF) et professionnels.



## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

L'académie des entraîneurs, créée en septembre 2018, était jusqu'alors réservée aux entraîneurs des clubs labélisés ETAF et aux équipes techniques régionales, soit 120 personnes environ.

L'objectif d'ouvrir l'accès à tous les entraîneurs est de faciliter le langage commun autour de la performance et de l'entraînement et créer une véritable communauté. À la fin de l'année, l'Académie comptait plus de 750 membres. Au cours de l'année, 11 nouvelles thématiques ont été abordées dans les différents facteurs de performance : la technique, le physique, la tactique, le mental et le matériel. Chaque mois, les académiciens ont pu découvrir des témoignages d'entraîneurs (Insep, pôles France Relève, Espoirs, club) sur leurs expériences autour de l'entraînement et des savoir-être de l'entraîneur. L'année 2020 a permis de continuer la rétrospective des équipes de France classique entre 1994 et 2004.

Le nouveau site, mis en ligne en janvier 2020, a vu une fréquentation régulière avec plus de 11 000 sessions ouvertes, avec une moyenne de 5 minutes pour chacune d'elles. Des newsletters bimensuelles sont envoyées aux membres inscrits pour suivre les nouveautés et ainsi pouvoir se rendre sur le site encore plus rapidement.

L'année a bien entendu été marquée par la période de confinement. L'équipe de l'académie s'est mobilisée pour proposer chaque semaine une séance de renforcement musculaire pour tenter de garder le lien entre les entraîneurs, les archers et la fédération et de compenser le manque d'entraînement et d'éviter les blessures lors de la reprise. Dix vidéos ont été publiées via les différents réseaux de la fédération, à l'ensemble des licenciés. Ces vidéos ont rencontré un vif succès en comptabilisant plus de 60 000 vues au total.

Comme l'année dernière, un forum de l'académie des entraîneurs a été organisé au mois de novembre. La conjoncture sanitaire ne permettant pas de faire de rassemblements physiques, cette édition a été organisée à distance sous forme d'un webinar. Ce rendez-vous a rassemblé près de 100 personnes en direct qui ont pu échanger avec les différents intervenants (Sylvain Curinier et Frédérique Musy). Depuis, ce sont plus de la moitié des académiciens qui ont visionné cette conférence avec plus de 370 vues.

À l'aube de l'année 2021, l'Académie se prépare à ouvrir un accès spécifique pour les assistants entraîneurs. Le site se composera donc de deux niveaux d'accès avec des publications adaptées selon chaque profil d'utilisateur.

### Actions de Communication

Le service communication s'est attaché à maintenir le lien avec le milieu fédéral avec la collaboration de différents services.

Au moment du premier confinement, l'académie des entraîneurs a proposé des vidéos pour s'entraîner chez soi et sur le mental ayant pour but de permettre aux archers de rester en forme. Ces vidéos ont rencontré un vif succès en comptabilisant plus de 60 000 vues au total.

Le service communication a également travaillé sur :

- La mise en forme des protocoles sanitaires : infographies et réalisation de vidéos.
- Le lancement et le déroulement du concours #FFTAVosArcs
- L'organisation de Live Facebook : avec le DTN et au moment de la rentrée de septembre.
- Le suivi des athlètes de haut niveau
- La publication d'images d'archives mettant en scène de grands moments de tir à l'arc.

### Supports digitaux

[www.fftta.fr](http://www.fftta.fr)

- 180 articles et actualités publiés (-34%)
- Utilisateurs : 435 828 (-3,2%)
- Pages vues : 2 956 683 (-43,13%) (Actualités + 11,5% / Calendrier -55% / Résultats -69%)

### Réseaux sociaux en forte progression

Tous réseaux confondus, passage de 44900 à 51600 abonnés, soit +15%

- Facebook : 25 000 fans, soit + 1 600 fans (+6%)
- Twitter : 5 570 fans, soit + 300 fans (+5,5%)
- YouTube FFTA TV : 13 770 abonnés, soit + 1 880 fans (+16%)
- Instagram : 4357 fans, soit + 2 180 fans (+50%)
- LinkedIn (lancé à l'été 2020) : 870 fans

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

Facebook est toujours un incontournable de notre communauté, Instagram fonctionne bien auprès des jeunes adultes, Youtube progresse grâce aux supports tels que les portraits d'archers à la rentrée ou grands RDV sportifs en direct et LinkedIn devient une façade professionnelle pour une utilisation marketing B2B.

### Newsletter Licenciés

- Fréquence : toutes les deux semaines
- 25 NL Licenciés envoyées en 2020 à 62K contacts – 48k depuis la reprise
- Taux d'ouverture en moyenne entre 40 et 50%

### Newsletter Clubs

- Fréquence : mensuelle
- 17 NL Clubs envoyées en 2020 (Président + Trésorier + Sec Général)
- Taux d'ouverture en moyenne 50 à 60%

### Production d'images et vidéos

- 1 championnat de France – les finales adultes du Championnat de France en salle à Vittel – a pu être produit et diffusé en direct sur la Chaîne Youtube FFTA TV, Egalement diffusé durant l'été sur la chaîne Sport en France.
- 86 688 vues live et replay – très bons résultats puisqu'il n'y a eu que le championnat de France salle

### Campagne de rentrée

Avec une campagne de rentrée multimédia, la FFTA a déployé une opération à l'ampleur inédite pour faire face à un contexte exceptionnel. 10 portraits vidéos d'archers (de profils divers parmi nos licenciés), sous le slogan de la campagne « Je suis une flèche », ont rencontré un très grand succès sur les réseaux sociaux :

- plus de 1,8 millions de vues,
- 6 portraits diffusés sur Sport en France.

La campagne s'est également déclinée en support papiers dans divers magazines (672 000 impressions), en spot radio (117 millions d'utilisateurs touchés) sur les autoroutes des vacanciers ainsi qu'en kits de communication gratuits envoyés à plus de 400 clubs participants.

### Télévision

Diffusions sur la Chaîne Sport en France en 2020 :

- Indoor World Series à Nîmes diffusé en direct sur Sport en France (2h30) - Co production FFTA – CNOSF – Sport en France.
- Championnat de France en salle (2h00) – - Subvention ANS 50%
- Magazine TV fédéral : le premier numéro a été diffusé en novembre sur Sport en France.

La chaîne a donné son accord de diffusion pour le magazine. Subvention ANS 30%

Format : 13 mn – 4 séquences (Dans la Zone, Face à la Cible, A la Volée, le Zap).

### Revue Fédérale

Le numéro annuel de bilan de l'année 2020 a été finalisé en début d'année 2021 et vient d'être acheminé dans les clubs à raison de 1 exemplaire pour les clubs de moins de 50 licenciés, de 2 exemplaires pour les clubs de 50 à 99 licenciés et de 3 exemplaires pour les clubs de 100 licenciés et plus.

Les contenus ayant un caractère d'actualité seront également diffusés sur le site fédéral.

### Partenariat et publicité

- Reconduction du contrat d'image de Jean-Charles Valladont avec la FFTA pour un an suite au report des JO de Tokyo.
- Club des Partenaires : signature d'un avenant pour prolonger d'un an l'adhésion au club des partenaires : Chasseur et Pêcheur.com, Era. Arrivée fin 2020 d'Initiatives.
- Partenaires Techniques : signature d'un avenant pour prolonger d'un an les partenariats fédéraux avec Errea, Hoyt, Easton, WinWin, SSA.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

### Boutique officielle

La Boutique officielle sous traitée à notre prestataire SPACEFOOT Centrale Club a généré :

- Chiffre d'affaire total : 15867€ TTC de Chiffre d'affaires
- Nombre de commandes : 317 (contre 549 en 2019)

### Autres aspects de la vie fédérale

Par suite de la modification des calendriers imposés pour les fédérations, l'élection du comité directeur s'est faite le 12 décembre, par vote à distance.

Jean-Michel CLEROY a été réélu à la tête de notre Fédération, 2 listes s'étant présenté au suffrage des représentants de clubs.

Cette campagne a eu lieu dans un contexte nouveau, qui, en dehors du contexte sanitaire, a fait apparaître la nécessité d'éclaircir et de moderniser nos textes sur ce sujet, un groupe de travail sera mis en place pour revoir nos statuts et règlement intérieur.

### Relations internationales

En conséquence de la pandémie, les compétitions internationales ont été annulées en 2020.

Les congrès qui s'y rattachent ont également été repoussés en 2021. Les mandats ont été prolongés jusqu'aux nouvelles élections.

Le Comité d'Organisation France Tir à l'Arc (COFTA) a été créé pour l'organisation des Coupes du Monde 2021 – 2022 – 2023. La Fédération en est membre avec notamment le Comité Régional Ile-de-France et le Comité Départemental de Paris.

Le Président remercie le secrétaire général pour ce rapport d'activité. Il indique qu'en terme de communication la revue annuelle a été publiée et diffusée aux clubs. Un nouveau magazine vidéo est également sorti sur sport en France.

Le Président fait savoir que la fédération essaie d'innover et n'est pas attentiste. Par exemple, en terme de formation, elle a été la première à être labellisée « Qualiopi », condition indispensable pour assurer la mise en œuvre de formations professionnelles.

### Questions des délégués :

**Question** : [A propos du lobbying auprès des élus locaux pour la reprise du sport] Peut-on nous fournir une lettre type que chaque comité départemental peut envoyer à son député pour appuyer la position ?

**Réponse** : C'est une bonne idée, on fera en sorte de pouvoir le faire.

**Question** Pourquoi deux niveaux d'accès différent pour les entraîneurs et assistants entraîneurs et pourquoi pas d'accès pour les archers en formation ES ?

**Réponse** : Nous travaillons sur les formations actuellement avec un groupe de travail, Il faut faire des formations en fonction de l'offre de services que l'on souhaite proposer et de la demande. Nous étudions ce qui peut se faire.

**Question** : Pour la formation, qu'en est-il des examens pour les entraîneurs fédéraux qui ont commencé en septembre ?

Pourquoi ne pas ouvrir l'académie pour les personnes en formation cela pourrait être utile pour les stagiaires.

**Réponse** : Il y a eu un problème l'année dernière car la formation a été très longue cette année eu égard au contexte sanitaire et nous ne souhaitons pas que cela se reproduise. Il faut donc vous rapprochez de votre région et nous ferons en sorte que les délais soient plus court.

Concernant l'académie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier on a déjà ouvert l'assistant et à terme nous essaierons de l'ouvrir à plus de personnes.

**Question** : Envisagez-vous de faire des formations continues arbitres par visio ?

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

**Réponse** : Depuis cette année les PCRA reçoivent des recommandations de la commission nationale des arbitres sur le contenu à apporter dans ses formations continues mais il appartient au comités régionaux et aux PCRA de réaliser les formations continues comme ils l'entendent. La seule formation continue d'arbitre qui se passe en visio c'est la formation pour la compétence run archery car c'est un format qui ne donne pas lieu à une option mais a une compétence.

### 5. Rapport sur la gestion fédérale

#### 5.1 Rapport des trésoriers – Thierry DeFrance & Julien Mégret

##### Présentation générale :

Les trésoriers invitent les participants à prendre connaissance de leur rapport.

Les comptes au 31 Décembre 2020, ont été vérifiés par Monsieur le Commissaire aux comptes les 10 et 11 Février 2021. Il convient de remercier Monsieur le commissaire aux comptes pour son intervention, ainsi que les services de la Fédération et tout particulièrement notre Chef Comptable, Philippe CABAREZ.

Les comptes ont été arrêtés par le bureau fédéral du 19 Février 2021, et approuvés par le comité directeur par vote électronique entre le 19 et le 22 février 2021.

##### Présentation des comptes

Les comptes mis à disposition de l'assemblée sont ceux de la comptabilité analytique d'exploitation qui permet de voir en détail les affectations des dépenses et des recettes, par rapport aux prévisions. La comptabilité générale est concordante et a été vérifiée par le Commissaire aux comptes.

##### Résultat général

Le total des charges s'élève à 3.296.395 € à comparer à 2019 (4.520.848 €)

Le total des produits s'élève à 3.746.573 € pour 4.674.565 en 2019

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de 450.178 €.

##### Évènements principaux de l'année 2020

Le budget a bien évidemment été fortement modifié tout au long de l'année en raison de la crise sanitaire. Des budgets primitifs modifiés ont été présentés aux différents bureaux et comités directeurs en fonction des nécessités.

La plupart des évènements sportifs ayant été annulés que ce soit au niveau national ou international les dépenses et recettes en ont été modifiés.

L'Agence Nationale du Sport avait octroyé à la Fédération une subvention « haut niveau » de 660.000 € et une subvention au titre du « contrat annuel de développement » de 85.000 €.

Les actions n'ayant pas pu toutes être effectuées. Par conséquent, nous avons en fin d'année, des fonds dédiés pour 198.000 € au titre du haut niveau et 18.333 € au titre du contrat annuel de développement.

La prise de licences 2020 a été en forte diminution, et la comparaison à fin décembre fait ressortir une diminution de 15.477 licences, soit une perte financière brute de 504.144 €.

En raison de l'affectation du montant des licences « prorata temporis » sur 2020 (4/12eme) et 2021 (6/12eme), l'impact de baisse de recettes sur le budget 2020 est relativement limité, mais sera important sur le budget 2021.

La fédération a bénéficié d'aides exceptionnelles de l'ANS et de l'Etat. Mais il est à noter qu'il a été peu fait recours au chômage partiel. Les services de la fédération ont été sollicités pendant cette période de crise. Lorsque le recours au chômage partiel a été effectué, les salaires ont été assurés sans perte pour le personnel concerné, sur décision du bureau.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

La trésorerie courante est restée largement positive tout au long de l'année et ne pose pas de problème. Il faut cependant noter qu'elle comporte 290.000 € de subventions à reverser au COFTA (Comité d'organisation France Tir à l'Arc).

Le solde des prêts en cours pour les locaux de Noisy-le-Grand est de 642.041 €. Les locaux de l'ancien siège de Rosny-Sous-Bois ont été loués, mais le locataire a mis fin à son bail au 31 Décembre 2020. Ces locaux seront mis en vente, la Fédération n'ayant pas vocation à gérer des biens immobiliers.

Tels sont les faits marquants sur l'exécution du budget 2020.

Ensuite, les trésoriers présentent successivement :

- L'évolution mensuelle de la trésorerie (période 2018/2020)
- L'évolution du fond spécial grands événements (période 2016/2020)
- La répartition des charges sur l'exercice 2020 avec une comparaison depuis 2017
- La répartition des recettes 2020 avec une comparaison depuis 2017
- Les évolutions du résultat comptable depuis 1989
- Les fonds associatifs de 1989 à 2020 et la proposition d'affectation pour 2020

Le Président conclue les présentations en rappelant que les recettes des licences d'une saison sportive sont proratisées sur 2020 et 2021 et que les conséquences financières de la perte de licences que nous connaissons actuellement se fera surtout ressentir sur l'exercice comptable 2021.

### Affectation du résultat

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat excédentaire de 450.178 € de la manière suivante :

Au compte de projet associatif « Paris 2024 » :	100.000 €
Au compte de projet associatif « Équipements » :	100.000 €
La création d'un projet associatif « Plan de Relance » :	150.000 €
Au compte de report à nouveau :	100.178 €

Le nouveau projet associatif créé permettra de disposer de fonds pour les actions nécessaires en sortie de crise sanitaire.

### Le projet associatif 2024

Après affectation du résultat 2020, il sera de 500.000 € objectif défini lors de sa création pour permettre d'aider à la préparation de nos athlètes pour les JO 2024.

### Le projet associatif Équipements

Il sera donc doté de 200.000 € sur les 500.000 € prévus dans le cadre de plan pour contribuer à la création d'équipement dans le cadre du projet « 50 salles pour le tir à l'arc ». Les premiers dossiers sont d'ailleurs en cours d'étude.

### Le Fonds spécial grands événements

Le Fonds spécial pour les grands événements est géré conformément aux décisions prises en assemblée générale. En 2020 il a été utilisé :

35.000 € pour l'étape de World-Archery à Nîmes, conformément à la convention triennale. Au 31 décembre 2020 il est doté d'un montant de 588.653 €. Il est prévu qu'il contribue pour 200.000 € à l'organisation de chaque étape de la coupe du monde.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

### Conclusion

Dans une situation très particulière dont la durée est actuellement imprévisible, la gestion des fonds fédéraux demande une attention particulière et une mise en perspective de long terme. Si la situation est saine, elle doit rester particulièrement prudente face aux défis à venir.

### 5.2 Rapport du Commissaire aux Comptes – Guy DUCROS

#### Opinion

« En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération Française de Tir à l'Arc », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

##### *Justification des appréciations*

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

##### *Vérifications spécifiques*

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

##### *Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## **Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence**

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. »

### **5.3 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées – Guy DUCROS**

« Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient,

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce. »

**Question :** A quoi correspond l'évolution significative du poste « charges constatées d'avance » et où retrouve-t-on ces charges dans le budget 2021 ?

**Réponse :** Suite à un changement de normes comptables les sommes du fond spécial grands événements ont été rattachées à ce poste.

**Question :** La FFTA s'engage-t-elle à ne pas augmenter la licence pour les 4 ans ?

**Réponse :** Je ne m'engagerai pas sur ce genre de paroles mais je ne suis pas pour augmenter la licence. La licence n'a pas subi d'augmentation depuis plusieurs années et il n'est pas souhaitable de faire supporter cette crise à nos licenciés les plus fidèles. Si à l'avenir cette option était proposée au vote de l'assemblée générale, il faudra indiquer pourquoi et en donner les justifications.

**Question :** Pour le tarif des licences FFH et FFSA ne doivent-elles pas être intégrées à la licence FFTA à compter de septembre ?

**Réponse :** Les licences conventions font parties d'une licence. Si cette question vise à évoquer une éventuelle récupération de la délégation para-archery, il me faut vous indiquer que nous ne l'avons pas pour le moment.

**Question :** La participation aux grands événements va elle perdurer après 2024 ?

**Réponse :** Ce fond a été créé après 2014 et l'organisation de la coupe du monde en 2013. Nous souhaitons contribuer à l'organisation de grands événements sur le territoire français avec un budget raisonnable. Ce fonds doit aider aux organisations.

### Motion 2.

#### Objet : Approbation des comptes et quitus au Trésorier

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, du rapport des trésoriers et du rapport général du Commissaire aux comptes approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par les Trésoriers et leur donnent quitus pour sa gestion

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 2 :

Oui	7863
Non	688
Abstention	919

### Motion 3.

#### Objet : Affectation du résultat 2020

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat excédentaire de 450.177,61 €.

Au compte de projet associatif « Paris 2024 » pour 100.000 €

Au compte de projet associatif « Equipements » pour 100.000 €

Création d'un fonds associatif « Relance » pour 150.000 €

Au compte de report à nouveau pour 100.177,61 €

Approuvé à la majorité des membres présents. \*



## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

Résultat du vote de la motion 3 :

Oui	7260
Non	1276
Abstention	804

### 6. Cotisations et licences 2022

Le secrétaire Général précise qu'aucune augmentation n'est proposée pour la saison 2022.

#### 6.1 Cotisation annuelle club

##### Motion 4.

**Objet : Statuts - Montant de l'affiliation annuelle 2022**

**Référence :** Article 27 « Cotisations des membres »

**Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A**

Conformément à l'article 27 des statuts, le comité directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à :

- 50,00 € pour tout nouveau club ;
- 20,00 € pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre
- 50,00 € pour les clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 4 :

Oui	7928
Non	489
Abstention	923

**Question :** Quel coût minimum peut-on pratiquer pour la licence selon les différentes part FFTA région, comité départemental et club ?

**Réponse :** Il n'y a pas de réponse type. Pour les parts départements et régions, ils sont libres, la fédération n'impose rien. Pour la part club cela dépend du service. Un club qui met à disposition des installations salles, des extérieurs, le club est employeur, qui a des professionnels etc...tout dépend des prestations de services et du coût qu'ils engendrent.

**Question :** A quand une licence journalière ou évènementiel ?

**Réponse :** C'est une bonne question. Nous avons mis en place les ATP (autre type de pratique) avec le Run Archery mais il faudrait y réfléchir et cela fait partie des discussions que nous aurons pendant ce mandat.

#### 6.2 Licences

##### Motion 5.

**Objet : Statuts - Montant des tarifs des licences 2022**

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

**Référence :** Articles 4.1 des statuts et 9.1 du Règlement Intérieur

**Proposition à l'assemblée générale de la F.F.T.A**

Conformément aux articles 4.1. des statuts et 9.1 du Règlement Intérieur, le comité directeur propose à l'assemblée générale de fixer les montants pour 2022 :

Licences 2022		Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
Poussins		P	14 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	23 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	40 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	32 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions (4)	Handi (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1 <sup>er</sup> mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(\*) Assurance incluse 0,25 €

(\*\*) Participation au financement des évènements internationaux

(\*\*\*) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation justificatif :

- Licence convention Handi : Uniquement sur présentation de licence compétition des fédérations concernées

- FFSU et UNSS : Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 5 :

Oui	6207
Non	1568
Abstention	1565

## 7. Budget 2021

Le trésorier présente les évolutions entre les deux budgets. Le budget 2021 a pour particularité d'être déficitaire et non à l'équilibre à cause du contexte sanitaire. Thierry DEFRANCE souligne les efforts effectués par les différents services pour réduire les dépenses.

**Question :** Où trouve-t-on les fonds pour combler le déficit annoncé ?

**Réponse :** On les trouvera dans les reports à nouveau. C'est-à-dire sur les bénéficiaires à des années précédentes qui n'ont pas été affectés à des fonds spéciaux.

**Question :** Pourquoi le report des ressources non utilisées issues de l'ANS apparaissent comptabilisées deux fois en recettes ?

**Réponse :** En réalité, elles n'apparaissent pas deux fois. Ce sont deux ressources différentes sur le haut-niveau et sur le développement.

**Question :** Au regard du déficit budgétisé, pourquoi ne pas avoir souscrit à un PGE qui permettrait de faire plus dans le plan de relance et de garder de la trésorerie ?

**Réponse :** Le Président l'a très exprimé bien tout à l'heure. Le PGE n'est pas gratuit. Nous n'avons pas souhaité nous endetter et c'est un choix politique.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

### Motion 6.

#### Objet : Approbation du budget 2021

Le budget 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Approuvée à la majorité des membres présents. \*

Résultat du vote de la motion 6 :

Oui	6019
Non	1940
Abstention	1437

### 8. Présentation du plan de relance, Jean-Michel CLEROY

« L'ancien comité directeur avait déjà évoqué ce plan de relance à la suite de la première étape de cette pandémie. Comme j'ai pu le dire à plusieurs reprises nous allons avoir un retour progressif des licenciés qui s'étalera certainement sur deux à trois ans pour retrouver le nombre de licenciés à l'issue de la saison sportive 2019/2020. Les enjeux sont déjà de faire revenir nos licenciés actuels pour qu'il puisse revenir dans leur club puis de les faire réadhérer en septembre prochain. Ces enjeux sont les mêmes pour toutes les disciplines sportives.

Les impacts de la crise sont donc à prendre sur plusieurs exercices budgétaires & comptables. Si la situation comptable 2020 est plutôt positive les perspectives pour 2021 vont nous pousser à vous proposer un budget déficitaire d'environ -580.000€. La fédération n'est pas dépendante des subventions mais la part de recette via la licence fédérale est prépondérante ce qui explique ces chiffres importants.

Le choix de la fédération est donc d'abonder un fonds associatif sur la relance de l'activité et il aurait du sens à perdurer sur un ou deux exercices supplémentaires pour soutenir la reprise de l'activité dans les clubs.

On parlait tout à l'heure de remboursement de la licence. On aurait pu rembourser 1 à 2€ par licencié sans mettre en danger la pérennité de la structure fédérale. Mais cette somme nous paraissait anecdotique au regard du timbre fédéral. La fédération a récemment publié un document qui explique la répartition des timbres de la licence au sein des structures fédérales. Pour aller plus loin dans le remboursement de la licence, nous aurions dû procéder à un prêt garanti par l'Etat (PGE) et faire le choix d'endetter la fédération. Le comité directeur a décidé de ne pas s'engager dans cette voie au risque de faire supporter plus tard cette décision par une augmentation de la licence fédérale.

Au-delà de la somme évoquée dans le fonds attribué au plan de relance, ce dernier s'articule autour de cinq volets :

- Administratif
  - o Accompagnement dans le cadre de l'ANS (webinaires)
  - o Fiches fédérales sur les dispositifs d'aides
- Sanitaire
  - o Les protocoles sanitaires
- Economique
  - o Gratuité des compétitions inscrites au calendrier fédéral
  - o Fonds spécifiques de soutien à l'emploi
  - o Relai des dispositifs des institutionnels (soutiens ton clubs, fonds de solidarité)
  - o Abondement d'actions dans le cadre du PSF
  - o Des partenariats avec des start-ups (Gomypartner)
- Communication
  - o Soutien aux clubs par la rédaction de courriers aux collectivités
  - o L'organisation de webinaires
  - o La campagne de rentrée
  - o La plateforme « mon club près de chez moi »
- Sportif
  - o Mise en œuvre de la solidarité entre les structures
  - o Encourager la pratique et entretenir la motivation
    - Continue ta progression
    - Challenge du printemps

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

- Badges compétitions offerts
- Aménagement des règlements des filières individuelles et par équipes

**Question** : Certaines mairies bloquent l'ouverture des équipements car il n'est pas précisé ; sur le protocole sanitaire par la FFTA, que les archers puissent tirer en plusieurs vagues avec les distances de sécurité et limitent trop le nombre de tireurs.

**Réponse** : On peut le préciser mais le protocole indique bien une distance de sécurité de 2 mètres pour l'entraînement.

**Question** : Comment est assuré un archer qui pratique le tir à l'arc sur un terrain du club voisin ?

**Réponse** : A partir du moment où l'archer est licencié, ce dernier est couvert dans le cadre de l'assurance fédérale.

### 9. Intervention du directeur technique national, Benoit BINON

Le directeur technique nationale (DTN) rappelle que le haut-niveau a une place particulière puisque contrairement au premier confinement, les athlètes de haut-niveau disposent de dérogations. Son intervention n'est donc pas évidente au regard du contexte sanitaire particulier.

Le DTN félicite les différents staffs qui composent le parcours de performance (pôles espoirs, relève et l'INSEP) ainsi que les athlètes qui sont dans ses structures pour le maintien de leur engagement malgré la suppression des compétitions depuis un an.

Un premier grand prix européen s'est déroulé il y a quelques jours à Porec en Croatie et il permet de se projeter dans les prochaines échéances et notamment des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo. Il nous appartient d'y être présents en juillet prochain. Un programme dense attend donc les athlètes et l'encadrement entre compétitions et respect strict des protocoles sanitaires. L'équipe de France a été composée à l'issue d'une sélection. Elle sera présente au championnat d'Europe, au TQO et aux jeux olympiques en cas de quotas. Le DTN fait un point sur les derniers quotas à distribuer. La première partie de saison est donc polarisée sur l'olympisme et la deuxième partie sur les championnats continentaux (les parcours) et du monde (de la jeunesse et les seniors TAE).

Pour les compétitions autres que celles du haut-niveau nous attendons de nouvelles décisions du gouvernement. Pour l'instant elles ne sont donc ouvertes qu'à un public dérogatoire. Comme l'indiquais le Président du CNOSF, il est espéré une reprise le plus rapidement possible. Le DTN rappelle les règles et met en garde certaines initiatives locales qui sous prétexte de compétitions amicales réunissent des personnes en dehors de tout cadre réglementaire. Il en va de la responsabilité des dirigeants.

**Question** : la FFTA se réserve-t-elle le droit de piocher dans les pôles France si toute l'équipe de France est victime de la Covid ?

**Réponse** : J'espère ne pas avoir à répondre à cette question de manière concrète. Il faut savoir que les modes de sélection sont soumis à validation du CNOSF. Il serait donc compliqué de recourir à ce choix sans risquer un contentieux.

### 10. Présentation de la coupe du monde, Laurence FRERE

En préambule, le Président réexplique les enjeux et effectue un appel aux volontaires.

Une présentation de l'organisation de l'étape de la Coupe du monde est réalisée par Laurence FRERE (Directrice générale adjointe du comité d'organisation France Tir à l'Arc). A cette étape s'ajoute l'organisation d'un tournoi de qualification olympique en raison du report des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020.

Il s'agit du seul évènement international qui se déroulera en France sur l'été 2021.

## Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire 20 mars 2021 – NOISY LE GRAND - Visioconférence

**Question** : A la coupe du Monde, les bénévoles seront-ils aussi inclus dans la bulle sanitaire ?

**Réponse** : Ce n'est pas encore complètement défini. Il est possible que certains bénévoles, en tout cas ceux qui seront le plus en contact avec les délégations soient obligés d'y être. On va se laisser encore un petit peu de temps car là nous sommes que le 20 mars et nous pourrions statuer sur ce sujet qu'à la fin avril.

### 11. Présentation du plan équipement FFTA, Sandrine VANDIONNANT

- Présentation du plan : 50 salles pour le tir à l'arc

**Question** : Est-ce que des fonds européens sont mobilisés pour un tel projet ?

**Réponse** : Leur mobilisation est assez complexe. Ce sera davantage à la collectivité de le faire.

**Question** : Qu'en est-il des projets partagés ?

**Réponse** : Actuellement nous accompagnons un projet d'une communauté de commune au bénéfice de trois clubs. C'est donc tout à fait envisageable.

- Présentation de la campagne PSF de l'agence nationale du sport (ANS)

Le calendrier prévisionnel est présenté. La note de cadrage est en cours de finalisation.

### 12. Clôture de l'assemblée générale

Avant de clôturer l'assemblée générale la parole est laissée une dernière fois aux délégués.

**Question** : Est-il possible de prêter serment en visioconférence ?

**Réponse** : Je vais transmettre cette demande à la CNA pour s'adapter au contexte actuel.

**Question** : Peut-on envisager de continuer les assemblées générales en visioconférence même sans problème sanitaire ?

**Réponse** : Une assemblée générale est le seul moment où nous pouvons nous retrouver et échanger. On peut faire évoluer les fonctionnements mais je suis partisan de maintenir cet événement démocratique en présentiel.

L'exercice de l'assemblée générale n'est pas évident. Le Président espère que la prochaine pourra se faire en présentiel.

Il remercie tous les intervenants qui ont participé au bon déroulé de cette assemblée générale. Il remercie les services qui œuvrent derrière les écrans tout comme la direction technique nationale et les membres du comité directeur qui participent aux travaux.

Ensuite, le Président remercie les bénévoles et les dirigeants. Ils sont au milieu entre les adhérents et les directives de l'Etat ou de la fédération. Il sait leur tâche ingrate et espère sincèrement qu'ils maintiendront leur engagement pour conserver le lien social dans les clubs.

Enfin, le Président salue les délégués présents et leur souhaite une excellente continuation.

Fait à Noisy le Grand le 20 mars 2021 en quatre exemplaires originaux.

Le Président  
Jean-Michel CLÉROY



Le Secrétaire Général  
Dominique OHLMANN



**FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC**

**Comptes annuels 2020**



## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
<b>ACTIF IMMOBILISE (a)</b>				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	172 596	172 596	0	15 271
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	304 648	0	304 648	304 648
Constructions	1 212 806	373 539	839 267	872 885
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	622 293	382 169	240 124	275 704
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2) :				
Participations (b)	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	11 042	0	11 042	24 467
Autres	3 320	0	3 320	125
<b>Total I</b>	<b>2 326 704</b>	<b>928 304</b>	<b>1 398 401</b>	<b>1 492 900</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (a) :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production [biens et services] (c)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	98 641	1 787	96 854	72 532
Avances et acomptes versés sur commandes	14 023	0	14 023	16 015
Créances (3) :				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	68 016	0	68 016	30 362
Comptes affiliés	38 438	0	38 438	113 130
Autres créances	32 767	0	32 767	5 735
Valeurs mobilières de placement (e) :				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	3 364 662	0	3 364 662	2 999 695
Charges constatées d'avance (3)	341 446	0	341 446	80 165
<b>Total II</b>	<b>3 957 992</b>	<b>1 787</b>	<b>3 956 205</b>	<b>3 317 632</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecarts de conversion Actif (V)	0		0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 284 697</b>	<b>930 091</b>	<b>5 354 606</b>	<b>4 810 532</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

- (a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.
- (b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes " Participations évaluées par équivalence " et " Autres participations ". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne " Brut " présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne " Net " présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.
- (c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.
- (d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.
- (e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>CAPITAUX PROPRES*</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	332 678	332 678
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation (b)	0	0
Ecart d'équivalence (c)	0	0
Réserves :		
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	500 000	358 000
Report à nouveau (d)	557 929	546 213
<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)</b>	<b>450 178</b>	<b>153 716</b>
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
<b>Total I</b>	<b>1 840 785</b>	<b>1 390 607</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Fonds dédiés	216 333	418 907
<b>Total II</b>	<b>216 333</b>	<b>418 907</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	153 415	180 704
<b>Total III</b>	<b>153 415</b>	<b>180 704</b>
<b>DETTES (1) (g)</b>		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	642 041	720 153
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 000	13 000
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	2 762	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	222 539	211 083
Dettes fiscales et sociales	146 465	147 131
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	33 763	29 893
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	2 083 504	1 699 056
<b>Total IV</b>	<b>3 144 073</b>	<b>2 820 315</b>
Ecart de conversion passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 354 606</b>	<b>4 810 532</b>
(1) Dont à plus d'un an	588 653	192 175
Dont à moins d'un an	1 494 851	1 506 881
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

\* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).  
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.
- (b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
- (c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
- (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
- (e) Montant entre parenthèses ou précédés du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
- (f) Dettes sur achats ou prestations de services.
- (g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.



## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Produits d'exploitation (1) :</b>		
Ventes de marchandises	69 623	170 624
Production vendue biens (a)	167	167
Production vendue services (a)	125 014	321 596
<b>Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>194 804</b>	<b>492 386</b>
<i>dont à l'exportation :</i>	0	0
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	887 832	870 867
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	288 875	400 207
Cotisations	2 136 758	2 350 688
Autres produits	232 865	402 437
<b>Total I</b>	<b>3 741 134</b>	<b>4 516 585</b>
<b>Charges d'exploitation (2) :</b>		
Achats de marchandises (d)	67 547	60 366
Variation des stocks (e)	-15 342	7 906
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)	44 023	0
Variation des stock (e)	-9 300	1 661
*Autres achats et charges externes	1 458 618	2 663 074
Impôts, taxes et versements assimilés	89 774	95 459
Salaires et traitements	701 375	701 188
Charges sociales	229 249	240 105
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)	90 280	137 062
Sur immobilisations: dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant: dotations aux provisions	319	0
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0	6 242
Autres charges	363 109	421 502
<b>Total II</b>	<b>3 019 652</b>	<b>4 334 565</b>
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0	0
- Redevances de crédit-bail immobilier	0	0
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>721 481</b>	<b>182 019</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :</b>		
Bénéfice ou perte transférée (III)	0	0
Pertes ou bénéfices transféré (IV)	0	0
<b>Produits financiers :</b>		
De participation (3)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 356	3 896
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total V</b>	<b>1 356</b>	<b>3 896</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (4)	14 639	16 134
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total VI</b>	<b>14 639</b>	<b>16 134</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-13 284</b>	<b>-12 238</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>708 198</b>	<b>169 781</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT (suite)</b>		<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>			
Sur opérations de gestion		4 083	71 414
Sur opérations en capital		0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
	<b>Total VII</b>	<b>4 083</b>	<b>71 414</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			
Sur opérations de gestion		44 986	24 172
Sur opérations en capital		0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions		0	0
	<b>Total VIII</b>	<b>44 986</b>	<b>24 172</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>-40 903</b>	<b>47 242</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (IX)</b>		<b>784</b>	<b>852</b>
<b>Report des ressources non affectées (X)</b>		<b>0</b>	<b>82 671</b>
<b>Engagements à réaliser sur ressources non affectées (XI)</b>		<b>216 333</b>	<b>145 125</b>
	<b>Total des produits (I+II+V+VII+X)</b>	<b>3 746 573</b>	<b>4 674 565</b>
	<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>	<b>3 296 395</b>	<b>4 520 848</b>
	<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>450 178</b>	<b>153 716</b>
(1)	Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	783	62 514
(2)	Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	34 713	15 237
(3)	Dont produits concernant les entités liées		
(4)	Dont intérêts concernant les entités liées		

- (a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.  
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).  
(d) Y compris droits de douane.  
(e) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).  
(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

**N.B.** Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.

# FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

## Annexe 2020



# ANNEXE

## **1.1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice 2020 a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Le total du bilan s'élève à 5.354.606 Euros.

Le total des charges s'élève à 3.296.395 Euros.

Le total des produits s'élève à 3.746.573 Euros.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de 450.178 Euros.

Les comptes ont été arrêtés par le bureau du 19 février 2021.

L'objet social de la Fédération Française de Tir à l'Arc est principalement axé sur le développement et la pratique du tir à l'arc par l'intermédiaire des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et de ses Clubs. La FFTA est propriétaire de ses locaux, emploie du personnel salarié et dispose d'agents d'état détachés afin de pouvoir mettre en œuvre ses projets.

Les états financiers ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

↳ - de continuité de l'exploitation,

↳ - d'indépendance des exercices,

↳ - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

↳ - de principe de prudence.

↳ - d'évaluation des éléments selon la méthode des coûts historiques.

Néanmoins, il est précisé que la Fédération passe directement en charge le matériel technique et sportif financé par les subventions du Ministère.

Afin que les produits constatés d'avance provenant des cotisations de 2€ transitent par la comptabilité analytique, ceux-ci sont passés par les comptes 658710 et 758710.

Ces dérogations aux prescriptions comptables, destinées à améliorer l'information financière sont donc sans incidence sur le résultat.

**Changement de méthode comptable :**

La contribution de 2€ destinée aux événements internationaux était auparavant comptabilisée en fonds dédiés. Suite à la première application du règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, ils sont dorénavant comptabilisés en produits constatés d'avance.

Les comptes annuels pro forma (ci-dessous) vous sont présentés afin d'avoir une meilleure comparabilité suite au changement de cette méthode comptable.

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
<b>ACTIF IMMOBILISE (a)</b>				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	172 596	172 596	0	15 271
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	304 648	0	304 648	304 648
Constructions	1 212 806	373 539	839 267	872 685
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	622 293	382 169	240 124	275 704
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2) :				
Participations (b)	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	11 042	0	11 042	24 467
Autres	3 320	0	3 320	125
<b>Total I</b>	<b>2 326 704</b>	<b>928 304</b>	<b>1 398 401</b>	<b>1 492 900</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (a) :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production [biens et services] (c)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	98 641	1 787	96 854	72 532
Avances et acomptes versés sur commandes	14 023	0	14 023	16 015
Créances (3) :				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	68 016	0	68 016	30 362
Comptes affiliés	38 438	0	38 438	113 130
Autres créances	32 767	0	32 767	5 735
Valeurs mobilières de placement (e) :				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	3 364 662	0	3 364 662	2 999 695
Charges constatées d'avance (3)	341 446	0	341 446	80 165
<b>Total II</b>	<b>3 957 992</b>	<b>1 787</b>	<b>3 956 205</b>	<b>3 317 632</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecarts de conversion Actif (V)	0		0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>6 284 697</b>	<b>930 091</b>	<b>5 354 606</b>	<b>4 810 532</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

- (a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.
- (b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes " Participations évaluées par équivalence " et " Autres participations ". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne " Brut " présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne " Net " présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.
- (c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.
- (d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.
- (e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>CAPITAUX PROPRES*</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	332 678	332 678
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation (b)	0	0
Ecart d'équivalence (c)	0	0
Réserves :		
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	500 000	358 000
Report à nouveau (d)	557 929	546 213
<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)</b>	<b>450 178</b>	<b>153 716</b>
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
<b>Total I</b>	<b>1 840 785</b>	<b>1 390 607</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Fonds dédiés	216 333	0
<b>Total II</b>	<b>216 333</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	153 415	180 704
<b>Total III</b>	<b>153 415</b>	<b>180 704</b>
<b>DETTES (1) (g)</b>		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	642 041	720 153
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 000	13 000
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	2 762	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	222 539	211 083
Dettes fiscales et sociales	146 465	147 131
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	33 763	29 893
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	2 083 504	2 117 963
<b>Total IV</b>	<b>3 144 073</b>	<b>3 239 222</b>
Ecart de conversion passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 354 606</b>	<b>4 810 532</b>
(1) Dont à plus d'un an	588 653	192 175
Dont à moins d'un an	1 494 851	1 506 881
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

\* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).  
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.  
(b) A détailler conformément à la législation en vigueur.  
(c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.  
(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.  
(e) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.  
(f) Dettes sur achats ou prestations de services.  
(g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Produits d'exploitation (1) :</b>		
Ventes de marchandises	69 623	170 624
Production vendue biens (a)	167	167
Production vendue services (a)	125 014	321 596
<b>Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>194 804</b>	<b>492 386</b>
<i>dont à l'exportation :</i>	0	0
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	887 832	870 867
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	288 875	472 878
Cotisations	2 136 758	2 350 688
Autres produits	232 865	402 437
<b>Total I</b>	<b>3 741 134</b>	<b>4 589 256</b>
<b>Charges d'exploitation (2) :</b>		
Achats de marchandises (d)	67 547	60 366
Variation des stocks (e)	-15 342	7 906
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)	44 023	0
Variation des stock (e)	-9 300	1 661
*Autres achats et charges externes	1 458 618	2 663 074
Impôts, taxes et versements assimilés	89 774	95 459
Salaires et traitements	701 375	701 188
Charges sociales	229 249	240 105
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)	90 280	137 062
Sur immobilisations: dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant: dotations aux provisions	319	0
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0	6 242
Autres charges	363 109	566 627
<b>Total II</b>	<b>3 019 652</b>	<b>4 479 690</b>
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0	0
- Redevances de crédit-bail immobilier	0	0
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>721 481</b>	<b>109 566</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :</b>		
Bénéfice ou perte transférée (III)	0	0
Pertes ou bénéfices transféré (IV)	0	0
<b>Produits financiers :</b>		
De participation (3)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 356	3 896
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total V</b>	<b>1 356</b>	<b>3 896</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (4)	14 639	16 134
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total VI</b>	<b>14 639</b>	<b>16 134</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-13 284</b>	<b>-12 238</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>708 198</b>	<b>97 328</b>

COMPTE DE RESULTAT (suite)		Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Produits exceptionnels :</b>			
Sur opérations de gestion		4 083	71 414
Sur opérations en capital		0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0
	<b>Total VII</b>	<b>4 083</b>	<b>71 414</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>			
Sur opérations de gestion		44 986	24 172
Sur opérations en capital		0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions		0	0
	<b>Total VIII</b>	<b>44 986</b>	<b>24 172</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>-40 903</b>	<b>47 242</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (IX)</b>		<b>784</b>	<b>852</b>
<b>Report des ressources non affectées (X)</b>		<b>0</b>	<b>10 000</b>
<b>Engagements à réaliser sur ressources non affectées (XI)</b>		<b>216 333</b>	<b>0</b>
		<b>Total des produits (I+II+V+VII+X)</b>	<b>3 746 573</b>
		<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>	<b>3 296 395</b>
		<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>450 178</b>
(1)	Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	783	62 514
(2)	Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	34 713	15 237
(3)	Dont produits concernant les entités liées		
(4)	Dont intérêts concernant les entités liées		

- (a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.  
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).  
(d) Y compris droits de douane.  
(e) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).  
(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

**N.B.** Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.



## **1.2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations financières à mentionner dans l'annexe l'association constate que la crise sanitaire eu les impacts suivants sur son activité relative à l'exercice 2020.

La pratique sportive de nos licenciés dans les clubs.

Les compétitions de la saison extérieure ont dû être annulées, et nos équipes de France ont connu une saison sportive écourtée.

L'assemblée générale qui était prévue le 28 mars a été reportée le 10 octobre, suivi d'une deuxième assemblée générale électorale, elles se sont toutes les deux déroulées à distance avec votes électroniques.

L'effectif des nos licenciés au 31/12/2020 est de 53.821 soit une baisse de 22% sur un an.

La Fédération a instauré l'activité partielle pour une partie de son personnel et a bénéficié d'une allocation de 25.628€

Les subventions non utilisées pour un montant total de 216.333€, attribuées par l'Agence Nationale du Sport ont été classées en fonds dédiés.

L'association n'a pas eu recours au prêt garanti par l'état (PGE)

Autres événements significatifs :

Le locataire des bureaux de Rosny sous-bois nous a donné congé. Les locaux ne seront donc plus loués à compter du 01/01/2021.

Pour mémoire, suite à notre contestation concernant le redressement URSSAF, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Bobigny nous a donné raison. L'URSSAF a fait appel et l'audience se tiendra le 6 décembre 2021.

## **1.3 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 450.178€ :

Au compte de projet associatif « Paris 2024 » pour 100.000€

Au compte de projet associatif « Equipements » pour 100.000€

Au compte de projet associatif « Relance » pour 150.000€

Au compte de report à nouveau pour 100.178€

## **1.4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La continuation de la crise sanitaire a perduré au delà de la clôture de l'exercice 2020 et laisse une incertitude dans l'exécution des projets à réaliser sur l'année 2021.

## **2 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

### **2.1 – IMMOBILISATIONS**

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2020**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
<b>RUBRIQUES (a)</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	172 596	0	0	172 596
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	304 648	0	0	304 648
Constructions	1 212 806	0	0	1 212 806
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations et agencements	352 765	0	0	352 765
Matériel de transport	19 485	0	0	19 485
Matériel de bureau et informatique	108 366	6 011	3 857	110 520
Mobilier	50 540	0	0	50 540
Installations techniques matériel et outillage	88 982	0	0	88 982
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts	24 467	13 885	27 309	11 042
Autres immobilisations financières	125	3 195	0	3 320
<b>TOTAL</b>	<b>2 334 780</b>	<b>23 091</b>	<b>31 166</b>	<b>2 326 704</b>

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

### **2.2 - AMORTISSEMENTS**

Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux correspondent aux durées d'usage et ils sont inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir :

- ↻ - 33,1/3 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↻ - 1,25 % pour la construction de Rosny sous-bois,
- ↻ - 5 % pour l'installation électrique,
- ↻ - 5 % pour la plomberie,
- ↻ - 5 % pour l'huissierie,
- ↻ - 5 % pour les installations,
- ↻ - 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique,
- ↻ - 10 % pour le mobilier et les installations techniques.

Pour les immobilisations acquises depuis 2005, les durées d'utilisation sont déterminées au cas par cas et les taux d'amortissement sont les suivants :

- ↻ - de 33,1/3 % à 20 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↻ - 2,50 % pour la construction de Noisy le grand,
- ↻ - de 5 % à 10 % pour l'électricité, plomberie, huissierie, chauffage, peinture, revêtement,
- ↻ - de 5 % à 50 % pour les installations générales,
- ↻ - 20 % pour le matériel de transport,
- ↻ - de 15 % à 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique.

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2020

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	157 325	15 271	0	172 596
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	340 120	33 419	0	373 539
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations et agencements	139 414	17 131	0	156 545
Matériel de transport	19 485	0	0	19 485
Matériel de bureau et informatique	88 197	9 789	3 857	94 130
Mobilier	27 797	5 054	0	32 851
Installations techniques matériel et outillage	69 542	9 616	0	79 157
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>841 880</b>	<b>90 280</b>	<b>3 857</b>	<b>928 304</b>

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes ( $A + B - C = D$ ).

### **2.3 - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

DESIGNATION	MONTANT
Valeur au début de l'exercice	+ 24 592
Acquisitions	+ 17 080
Cessions, mise hors service, ou diminutions	- 27 309
Valeur en fin d'exercice	= 14 362

### **2.4 – ECHEANCES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

DESIGNATION	MONTANT
Total des immobilisations financières	14 362
à moins d'un an	2 086
à plus d'un an	12 276

### **2.5 - LES STOCKS**

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice, celui-ci détaille la nature des articles du secteur lucratif et non lucratif.

Les produits achetés sont évalués en prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la Fédération et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

La provision pour dépréciation des stocks à la fin de l'exercice est de 1.787€, ce montant figure dans le tableau de la note 3.2

## 2.6 – ETAT DES CREANCES AU 31/12/2020

### **ECHEANCES DES CREANCES AU 31/12/2020**

<b>Créances (a)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Liquidité de l'actif</b>	
		<b>Échéances à moins 1 an</b>	<b>Échéances à plus 1 an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	11 042	2 086	8 956
Autres immobilisations financières	3 320	0	3 320
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	68 016	68 016	0
Créances Clubs	38 438	38 438	0
Fournisseurs débiteurs	9 652	9 652	0
Fournisseurs avances et acomptes	4 371	4 371	0
TVA	4 473	4 473	0
Autres impôts	0	0	0
Divers	28 294	28 294	0
<b>TOTAL</b>	<b>167 605</b>	<b>155 329</b>	<b>12 276</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

## **3 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

### **3.1 FONDS PROPRES**

Conformément à la validation de l'Assemblée Générale 2020 d'affecter le résultat 2019 excédentaire de 153.716€, la reprise du projet associatif « tenue des arbitres » de 18.000€ et la reprise du projet associatif « 120 ans » de 40.000€, le compte projet associatif « Paris 2024 », le compte projet associatif « Equipements » et le compte de report à nouveau ont été augmentés pour un montant total de 211.716€.

## TABLEAU DES FONDS PROPRES 2020

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	FONDS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS REPRISES DE L'EXERCICE	FONDS RESTANT EN FIN D'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	332 678	0	0	332 678
Paris 2024	300 000	0	100 000	400 000
Tenues des arbitres	18 000	18 000	0	0
120 ans	40 000	40 000	0	0
Equipements	0	0	100 000	100 000
Report à nouveau	546 213	0	11 716	557 929
Résultat de l'exercice	153 716	153 716	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 390 607</b>	<b>211 716</b>	<b>211 716</b>	<b>1 390 607</b>

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des fonds à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

### 3.2 - FONDS DEDIES

Suite au changement de méthode comptable, le fond dédié de 491.361€ correspondant à la contribution de 2€ par licencié a été reclassé en produit constaté d'avance, et sera utilisé pour les événements internationaux à venir.

Création d'un fond dédié de 216.333€ correspondant aux soldes des subventions de l'Agence National du Sport non utilisés pour cause de crise sanitaire, du contrat annuel de développement 2020 pour 18.333€ et du contrat de performance annuel 2020 pour 198.000€.

## TABLEAU DES FONDS DEDIES 2020

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTES	FONDS RESTANT A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
Contribution événements internationaux	491 361	491 361	0	0
Subventions Agence Nationale du Sport	0	0	216 333	216 333
<b>TOTAL</b>	<b>491 361</b>	<b>491 361</b>	<b>216 333</b>	<b>216 333</b>

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des fonds à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

### **3.3 - IDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée à 153.415€ le calcul a été effectué suivant la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

Taux d'actualisation : 0,34%

Revalorisation des salaires : les tables retenues profil 1%

Charges patronales : 45%

Contribution employeur : 50%

Les droits conventionnels : Sport

Mobilité des actifs : Turn-over faible

La probabilité de survie : INSEE 2015

Ventilation des départs à la retraite : Départ volontaire 100% Mise à la retraite par l'employeur 0%

Age de départ en retraite : 60-67 ans

La provision s'élevait à 180.704€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une reprise sur provision a donc été constatée pour 27.289€

### **3.4 – PROVISIONS**

**TABLEAU DES PROVISIONS 2020**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges - IFC	180 704	0	27 289	153 415
Provisions pour dépréciations - Stocks	1 468	319	0	1 787
<b>TOTAL</b>	<b>182 172</b>	<b>319</b>	<b>27 289</b>	<b>155 202</b>

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

### **3.5 – ETAT DES DETTES AU 31/12/2020**

#### **ECHEANCES DES DETTES AU 31/12/2020**

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	642 041	79 644	334 661	227 736
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	13 000	13 000	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	222 539	222 539	0	0
Personnels et comptes rattachés	68 105	68 105	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 155	69 155	0	0
TVA	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	9 205	9 205	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2 762	2 762	0	0
Autres dettes (3)	33 763	33 763	0	0
Produits constatés d'avance	2 083 504	2 083 504	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 144 073</b>	<b>2 581 676</b>	<b>334 661</b>	<b>227 736</b>
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

### **4 – NOTES SUR LES COMPTES DE CHARGES**

#### **4.1 - CHARGES A PAYER**

Les charges pour 19.373€ correspondent aux frais d'électricité de juin 2015 à décembre 2016 des bureaux de Noisy le grand pour 6.500€ et des remboursements des cotisations au calendrier fédéral des compétitions salle ayant été annulées pour 12.873€.

#### **4.2 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Les charges pour un montant total de 341.446€ sont constituées par des factures de frais de maintenance, des charges de copropriétés, des leasings, des primes d'assurances sur les licences 2021, et principalement des aides financières octroyées pour l'organisation de la coupe du monde 2021 et du tournoi qualificatif olympique 2021.

#### **COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2020**

LIBELLE	MONTANT
Charges à payer	19 373
Charges constatées d'avance	341 446

#### **4.3 - REMUNERATION DES TROIS PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

Les rémunérations totales pour l'année 2020 s'élèvent à 24.660€ brut.

## **5 – NOTES SUR LES COMPTES DE PRODUITS**

### **5.1 - PRODUITS A RECEVOIR**

Aucuns produits à recevoir constatés au 31/12/2020.

### **5.2 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Les produits regroupent les licences 2021 pour 1.128.482€, la partie des affiliations clubs 2021 pour 21.633€, les inscriptions par équipes D1 et D2 de la saison TAE 2021 pour 51.280€, la contribution aux événements internationaux pour 588.653€, d'insertions publicitaires de la MAIF pour 3.456€, d'une subvention du Ministère des Sports pour l'organisation d'une manche la coupe du monde en 2021 pour 260.000€, et d'une subvention du Délégué Interministériel aux Grands Evénements Sportifs attribuée au tournoi de qualification olympique 2021 pour 30.000€.

### **COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2020**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Produits à recevoir	0
Produits constatés d'avance	2 083 504

### **5.3 - TRANSFERTS DE CHARGES**

Ils sont constitués essentiellement par les aides liées aux couts salariaux pour 21.768€, les pensions des pôles récupérées auprès des familles pour 156.098€, d'une remise sur la licence 2020 pour 5.655€, des tenues arbitres pour 18.839€, et de remboursements divers.

## **6 – AUTRES**

### **6.1 - PERSONNEL**

La FFTA compte un effectif de 17 salariés qui se répartissent en : 4 cadres, 11 employés administratifs, 1 conseiller technique fédéral, 1 assistant entraineur.

### **CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2020**

<b>BENEVOLAT</b>
Non quantifiable de manière fiable.
<b>PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LE MINISTERE DES SPORTS</b>
Composé de :
5 Contrats Préparation Olympique (1 DTN, 1 Adjoint, 3 Entraîneurs)
3 Responsables Pôles France Relève.
7 Conseillers Techniques Nationaux.
10 Conseillers Techniques Régionaux.



## **6.2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Ils sont constitués par le privilège et cautionnement donnés pour l'obtention des prêts liés à l'acquisition et aux travaux des locaux de Noisy le grand.

### **ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2020**

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ECHEANCE</b>
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	138 000	05/05/2027
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	330 000	10/10/2029
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>468 000</b>	

		TOTAL PAR RUBRIQUE	TOTAL PAR SECTION	TOTAL REALISÉ	SOLDE
<b>CHARGES</b>					
<b>CHARGES GENERALES</b>			<b>2 156 439,00</b>		
8111	Achats	14 000,00		-	14 000,00
8112	Locaux	153 800,00		-	153 800,00
8113	Informatique	88 000,00		-	88 000,00
8114	Frais associatifs et assembles	272 700,00		-	272 700,00
8115	Frais des élus	115 000,00		-	115 000,00
8116	Personnel (hors Haut niveau)	839 300,00		-	839 300,00
8117	Honoraires	22 600,00		-	22 600,00
8118	Frais financiers	20 639,00		-	20 639,00
8119	Amortissements	77 000,00		-	77 000,00
8120	Charges exceptionnelles	3 000,00		-	3 000,00
8122	Service ommunication	196 700,00		-	196 700,00
8123	Licences	257 000,00		-	257 000,00
8124	Organisme de formation	63 000,00		-	63 000,00
813	Relations internationales	33 700,00		-	33 700,00
<b>AUTRES CHARGES FEDERALES</b>			<b>369 200,00</b>		
815	Championnats nationaux	208 700,00		-	208 700,00
816	Tenus equipes de France	-		-	-
817	Préparation équipe de France 3DI	14 500,00		-	14 500,00
818	Boutique	55 000,00		-	55 000,00
819	Organisations exceptionnelles	35 000,00		-	35 000,00
820	Activites du secteur lucratif	16 000,00		-	16 000,00
814	Commissions fédérales non subventionnées	40 000,00		-	40 000,00
<b>HAUT NIVEAU</b>		<b>1 242 005,00</b>	<b>1 242 005,00</b>	0,00	1 242 005,00
<b>STRUCTURATION</b> (dont Commissions fédérales subventionnées)		<b>154 000,00</b>	<b>154 000,00</b>	0,00	154 000,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>3 921 644,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 921 644</b>
<b>PRODUITS</b>					
<b>PRODUITS FEDERAUX</b>			<b>2 762 400,00</b>		
912	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (assujetti à la tva)	40 000,00		-	40 000
913	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (exonéré de tva)	23 500,00		-	23 500
914	SUBVENTIONS	201 940,00		-	201 940
915	RECETTES FÉDÉRALES	1 982 000,00		-	1 982 000
916	RECETTES STAGES F.F.T.A.	-		-	0
917	AUTRES PRODUITS COMMUNS	7 000,00		-	7 000
918	PRODUITS FINANCIERS	2 000,00		-	2 000
919	PRODUITS EXCEPTIONNELS	231 000,00		-	231 000
920	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTÉRIEUR	-		18 333,00	18 333
930	LOCATIONS IMMOBILIAIRES	-		-	0
940	CHAMPIONNATS NATIONAUX	210 160,00		-	210 160
959	ORGANISME DE FORMATION	64 800,00		-	64 800
<b>PRODUITS HAUT NIVEAU</b>			<b>865 900,00</b>		
991	SUBVENTIONS	670 900,00		-	670 900
992	STAGES ET COMPETITIONS	5 000,00		-	5 000
993	PENSIONS POLES	190 000,00		-	190 000
994	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTÉRIEUR	-		198 000,00	198 000
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>3 628 300,00</b>	<b>216 333,00</b>	<b>3 411 967</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>- 293 344,00</b>		

81 - CHARGES FEDERALES		Observations	Part FFTA	Total 2021 par rubrique
<b>8111</b>	<b>ACHATS</b>			<b>14 000</b>
811110	Achats non boutique (Badges WA)		1 000	
811120	Fournitures de bureau		10 000	
811130	Documentation générale abonnement		3 000	
811140	Tenue des arbitres / (Compensation recettes arbitres et partenariat ERREA )		-	
<b>8112</b>	<b>LOCAUX</b>			<b>153 800</b>
811210	Prestations de service extérieur (dont ménage)		17 000	
811220	Charges copropriété Rosny		8 000	
811230	Charges copropriété Noisy et travaux ext (ch courantes 20K€- trvx (10 k€)		30 000	
811235	Assurance multirisque Rosny		600	
811240	Assurance multirisque Noisy		2 200	
811250	Impôts et taxes (Foncier)		30 000	
811260	Eau/Gaz/Electricité Rosny		1 000	
811270	Eau/Gaz/Electricité Noisy		2 500	
811290	Travaux entretien locaux Noisy		5 000	
811295	Travaux entretien locaux Rosny		55 000	
811296	Autres locaux ( CANLY)		2 500	
<b>8113</b>	<b>INFORMATIQUE</b>			<b>88 000</b>
811310	Matériel Informatique et licences logiciels courants du siège		6 000	
811315	Infogérance annuelle Axido		8 000	
811320	Exalto - Prestation Annuelle (hébergement et maintenance)		16 000	
811330			-	
811335			-	
811350	Exalto - Développement (fin filière sportive ou formation)		10 000	
811360	Evolutions informatiques et maintenance logiciels métier ( label - résultat-arc - bénévolat - AG à distance)		15 000	
811380	Autres projets informatiques		8 000	
811390	Logiciel pour cartographie (évolutions - abonnements annuels fonctionnement)		5 000	
811395	AUDIT et refonte des systèmes informatiques (phase 1)		20 000	
<b>8114</b>	<b>FRAIS ASSOCIATIFS ET ASSEMBLEES</b>			<b>272 700</b>
811410	Assemblée générale FFTA		10 000	
811430			-	
811440	Cotisations diverses (WA, CNOSF, COSMOS, Divers)		12 000	
811450	Charges diverses		-	
811460	Conventionnement avec les comités régionaux	dont aide à l'emploi	135 700	
811470	Primes Médailles et records		100 000	
811471	Soirée des Médailleurs		15 000	
811480	Aides exceptionnelles ( dt aides AG des dpts)		-	
811485	Réunion des Présidents ( CD et CR)	EN 86550 - ANS STRUCTURATION	-	
<b>8115</b>	<b>FRAIS DES ELUS</b>			<b>115 000</b>
811510	Missions du Président		5 000	
811511	Frais du Président( Hébergement-véhicule)		25 000	
811520	Missions des autres élus		5 000	
811530	Réunions du Comité Directeur (4)		30 000	
811540	Réunions du Bureau Fédéral		8 000	
811550	Indemnité spéciale Président (charges incluses)		29 000	
811555	Indemnité spéciale Secrétaire Général (charges incluses)		13 000	
811560	Frais divers élus		-	
<b>8116</b>	<b>PERSONNEL</b>			<b>839 300</b>
811611	Frais de personnel administratif		410 000	
811612	Frais de personnel Communication		146 000	
811613	Frais de personnel Partenariat		81 000	
811614	Frais de personnel Boutique lucratif		2 000	
811615	Frais de personnel Chpt de France		30 000	
811616	Frais de personnel CTF		30 000	
811617	Indemnités spéciales FFTA + charges adjoint DTN -délégué Chpts de F)		58 000	
811618	Organisme de formation + Indemnités spéciales FFTA cadre formation	EN 812415 Organisme de formation		
811619	Prestations diverses (gestion des paies + tickets restaurant)		7 000	
811620	Taxe sur les salaires		44 000	
811621	Formation professionnelle continue		6 000	
811622	Médecine du travail		1 800	
811623	Variation Provisions déprovisions congés payés + primes		5 000	
811624	Variation Provision indemnité de départ à la retraite		3 000	
811625	Variation CET		3 000	
811630	Frais de missions hors actions		4 000	
811640	Télécommunications (portables)		6 000	
811650	Prestation Service civique (compensation en 914800)		2 500	
<b>8117</b>	<b>HONORAIRES</b>			<b>22 600</b>
811710	Honoraires commissaire aux comptes		8 600	
811720	Honoraires avocats		2 000	
811730	Honoraires Avocat conseil RH/assistance juridique		12 000	
<b>8118</b>	<b>FRAIS FINANCIERS</b>			<b>20 639</b>
811810	Intérêts sur emprunt murs Noisy (Caisse Epargne new)		3 579	
811820	Intérêts sur emprunt travaux Noisy (Caisse d'Epargne)		11 060	

81 - CHARGES FEDERALES		Observations	Part FFTA	Total 2021 par rubrique
811830	Frais bancaires		5 000	
811840	Impôts sur revenus bancaires (revenus mobiliers)		1 000	
8119	<b>AMORTISSEMENTS</b>			<b>77 000</b>
811910	Logiciel Exalto site web FFTA	terminé	-	
811920	Autres logiciels	(informatique label et filière sportive)	-	
811930	Constructions Rosny + Noisy		35 000	
811950	Installations générales ROSNY + NOISY		17 000	
811960	Matériel de bureau, informatique et mobilier		15 000	
811970	Matériel Chpt de France	(DT Camion)	10 000	
8120	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>3 000</b>
812010	Charges diverses (dons mécénat)		-	
812020	Charges sur exercice antérieur		3 000	
8122	<b>SERVICE COMMUNICATION</b>			<b>196 700</b>
812210	Imprimés divers		2 000	
812220	Production d'images			
812221	Tests de captation légère sur les épreuves de sélection		3 000	
812222	Championnats de France Riom)		25 000	
812223	Couverture D1-DNAP - CF Campagne et 3D		15 000	
812224	Diffusion coupes du Monde Sport en France (6 x 26mn)		3 000	
812225	Co-production Cht Europe avec World Archery		5 000	
812226	Production de contenus courts - portraits - reportages clubs		10 000	
812227	Magazine "Tir à l'arc le Mag" Sport en France		25 000	
812228	Achat de matériel vidéo		6 600	
812230	Couverture championnats de France ( photos + com)		5 000	
812235	Couverture Autres Evénements Internationaux (dt JO de Tokyo)		3 000	
812236	Couverture Evénements Internationaux NIMES (dont stand FFTA)		2 000	
812245	Communication digitale (Maintenance site WEB)		6 000	
812246	Publicité Facebook et web		5 000	
812250	Relations presse			
812251	ABO CISION (Fichiers Presse)		1 500	
812252	ABO EDD - Surveillance de presse		3 000	
812253	CONF DE PRESSE		2 500	
812254	RELATIONS PRESSE AGENCE (suivi équipe de France et événements FFTA)		15 000	
812255	COUV PHOTO JO TOKYO		4 000	
	Divers			
812256	Frais de salon (solde voir acompte payé en frais payés d'avance)		5 000	
812257	Achat "Goodies"		3 000	
812260	Droit à l'image Olympique (contrat JCV)	en lucratif. TVA récupérable	20 000	
812261	Frais de déplacements et annexes contrat JCV		2 000	
812270	Abonnements presse et divers		1 600	
812280	Revue Annuelle (conception - impression - routage - pigistes)		21 000	
	Creation application mobile	reporté		
	Phase de cadrage	reporté		
	1ere phase de création	reporté		
812285	Newsletter FFTA		2 500	
8123	<b>LICENCES</b>			<b>257 000</b>
812310	Campagne de recrutement licences	(budget communication)	40 000	
812320	Informatique Licence MBS ( Forfait, developpements et ATP, traitements)	(budget informatique)	50 000	
812330	Assurance licences (0,75 * 60.000)		45 000	
812340	Frais bancaires		2 000	
812390	Quote-part fonds grands événements (base 60.000 licences)	recette en 915110	120 000	
8124	<b>Organisme de formation</b>			<b>63 000</b>
812410	Frais généraux		3 000	
812411	Certification de l'organisme		-	
812415	Salaires et charges		33 000	
812420	CQP		8 000	
412245	CQP subvention reversement aux CR et CD		15 000	
812430	DEJEPS		4 000	
812440	DESJEPS		-	
813	<b>Relations Internationales</b>			<b>33 700</b>
813120	DIVERS A VENTILLER PAR EVENEMENTS POUR SUBVENTION CNOSE ( COMPTES 813120 À 813...)		30 000	
	Formation arbitres afrique du nord coopération internationale (CNA)	au 86400 ANS Structuration	-	
	Salaires traductions		3 700	
<b>TOTAL</b>			<b>2 156 439</b>	<b>2 156 439</b>



814 - FRAIS COMMISSIONS, COMITÉS et GROUPES de TRAVAIL		Observations	FFTA	Total 2021 par rubrique
<b>814</b>			<b>40 000</b>	
<b>814100</b>	<b>COMMISSIONS</b>			
	MEDICALE	EN 86100 - ANS HAUT NIVEAU		
	JUGES et RABITRES	EN 86400 - ANS STRUCTURATION		
	STRUCTURATION-LABELLISATION	EN 86200 - ANS STRUCTURATION		
	SPORT EN MILIEU SCOLAIRE	EN 86250 - ANS STRUCTURATION		
<b>814110</b>	SPORTIVE CIBLES			
<b>814120</b>	SPORTIVE PARCOURS			
<b>814130</b>	RUN-ARCHERY			
<b>814140</b>	OUTRE MER			
<b>814150</b>	VALEURS et TRADITION			
<b>814160</b>	DISCIPLINE 1ere instance			
<b>814170</b>	DISCIPLINE APPEL			
<b>814300</b>	<b>COMITES</b>			
	RELATIONS INTERNATIONALES	EN 813 et suivants		
	ETHIQUE et PREVENTION	EN 86300 - ANS STRUCTURATION		
<b>814310</b>	ATHLETES			
<b>814320</b>	BENEVOLAT			
<b>814330</b>	PARARCHERIE			
<b>814340</b>	SPORT-SANTE			
<b>814350</b>	PRATIQUES INOVANTES et VEILLE			
<b>814360</b>	VALIDATION DES EQUIPEMENTS			
<b>814370</b>	VALIDATION DES PROJETS SPORTIFS			
<b>814300</b>	<b>GROUPES DE TRAVAIL</b>			
<b>814310</b>	OFFRE D'ENCADREMENT			
<b>814320</b>	SYSTEMES INFORMATIQUES			
<b>814330</b>	REGLEMENTATION			
<b>814340</b>	COMMUNICATION et PARTENARIAT			
<b>TOTAL</b>			<b>40 000</b>	-

**84 - CHARGES et SALAIRES proportionnels à affecter aux comptes subventionnés par l'ANS**

84		BUDGET A AFFECTER	
		345 500,00	
<b>8121</b>	<b>CHARGES GENERALES A AFFECTER sur les COMPTES ANS (RACINES 85 et 86)</b>		
<b>812110</b>	Location matériel bureautique	à réaffecter dans des comptes 84	5 000
<b>812120</b>	Frais postaux	à réaffecter dans des comptes 84	5 000
<b>812130</b>	Frais de télécommunications	à réaffecter dans des comptes 84	14 000
<b>812140</b>	Redevance copies	à réaffecter dans des comptes 84	4 000
<b>841100</b>	ADMINISTRATION GENERALE		40 000,00
<b>841200</b>	ASSURANCES		2 000,00
<b>841300</b>	IMPÔTS ET TAXES		10 000,00
<b>841400</b>	FRAIS GÉNÉRAUX		14 000,00
	<b>SALAIRES</b>		
<b>841510</b>	FRAIS DE PERSONNEL		251 500,00
	Communication (Laurence FRERE) 40%	38200	
	Comptabilité (Philippe CABAREZ) 50%	45500	
	Comptabilité Magali COURTOIS) 30%	16300	
	Developpement (Sylvie MEUNIER) 60%	31500	
	Indemnités Spéciales F.F.T.A. cadres PO (100%)	63000	
	DEVELOPPEMENT (Valérie JAMAIN ) 100%	57000	

<b>CONTRÔLE DES CALCULS --- NE PAS MODIFIER</b>	
TOTAL BRUT REALISE ANS_HAUT NIVEAU	0,00
TOTAL BRUT REALISE ANS_HAUT STRUCTURATION	0,00
TOTAL	0,00

N° compte  
85

**HAUT NIVEAU et Médical (anciennes actions 2et 3)**

<b>PART</b> FFTA	<b>DEMANDE</b> A.N.S	Année -1	Reports de 2020	<b>ACCORD</b> A.N.S	<b>BUDGET</b> TOTAL
<b>571 106</b>	<b>686 900</b>		<b>198 000</b>	<b>670 900</b>	<b>1 242 005</b>

**Actions sportives**

réal à recevoir ANS 472 900

851	Programme de Compétition		%								225 340
851100	Compétition de référence	Championnat du Monde Yankton 17-27/09	20%	YAN	32 500	6 500	26 000			26 000	32 500
851105	Tournois de qualification	Championnat d'Europe Antalya	20%	ANT1	20 640	4 128	16 512	25 000	11 000	24 512	20 640
851110	Tournois de qualification	JO TOKYO	20%	TOK	10 000	2 000	8 000				10 000
851115	Compétition de préparation		25%			0	0				0
851120	Compétition de préparation	GUATEMALA - GUA (WC1)	25%	GUA	30 800	7 700	23 100	55 000	40 000	84 675	30 800
851125	Compétition de préparation	SHANGHAI - CHN (WC2)	25%	SHA	30 800	7 700	23 100				30 800
851130	Compétition de préparation	PARIS - FRA (WC3)	25%	PAR	23 550	5 888	17 663				23 550
851135	Compétition de préparation	POREC - CRO (Grand Prix Européen) 14-22/03	25%	POR	27 750	6 938	20 813				27 750
851140	Compétition quotas WC3	PARIS - FRA (TQO) - 18-21/06	25%	PAR2	9 350	2 338	7 013	18 000	15 000	7 013	9 350
851145	Compétition de préparation Relève	ANTALYA - TUR (Grand Prix Européen) 5-12/04	30%	ANT3	28 650	8 595	20 055				28 650
851150	Compétition de préparation Relève	Championnat de France - RIOM 26/28 Juillet	35%	RIO	2 000	700	1 300	17 000	17 000	27 930	2 000
851155	Compétition de préparation Relève	Finale WC - à déterminer (Septembre)	25%	FWC	5 300	1 325	3 975				5 300
851160	Compétition de préparation Relève	Epreuves D1	35%	D1	4 000	1 400	2 600				4 000
<b>852</b>	<b>Programme de préparation</b>										<b>256 115</b>
852100	Tests de sélection	Vittel 20-22/01	45%	VIT	4 500	2 025	2 500	5 000			4 525
852105	Tests de sélection	Insep 5-7/02	45%	INS	4 500	2 025	2 500			7 500	4 525
852110	Tests de sélection	Chpt du Monde 28-29/08	45%	SELEC1	4 500	2 025	2 500				4 525
852115	Stage de préparation Oly	Compétition Antalya (Tur) -22-26/02	30%	ANT2	12 950	3 885	9 065	44 000	20 000	25 018	12 950
852120	Stage de préparation Oly	Stage TQO 10-15/06 à déterminer	30%	STAG1	6 400	1 920	4 480				6 400
852125	Stage de préparation Oly	Stage terminal JO 6-10/07	30%	STAG2	4 240	1 272	2 968				4 240
852130	Stage de préparation Oly	Stage terminal mondiaux Insep 13-16/09	30%	STAG3	12 150	3 645	8 505				12 150
852135	Stage de préparation post Oly	Stage à définir (Décembre)	30%	STAG4	28 400	8 520	19 880	30 000		42 210	28 400
852140	Stage de préparation post Oly	Stage octobre en club ETAF	30%	STAG5	11 200	3 360	7 840				11 200
852145	Stage de préparation post Oly	Stage international - Antalya (Tur) - à définir (Novembre)	30%	STAG6	20 700	6 210	14 490				20 700
852150	Stage de préparation post Oly		30%	STAG7	0	0	0				0
852155	Stage EdF relève	Réunion et coordination	40%	COORDO1	1 000	400	600				1 000
852160	Stage EdF relève	Stage terminal junior 27-30/09	40%	STAGCHPT	4 730	1 892	2 838				4 730
852165	Stage EdF relève	Stage Inter-pôles FR - Poitiers 15-19/02	40%	STPFR1	9 100	3 640	5 460				9 100
852170	Stage EdF relève	Stage Inter-pôles FR - Carquefou 12-16/04	40%	STPFR2	9 100	3 640	5 460				9 100
852175	Stage EdF relève	Stage préparation Chpt de France - Collectif PFR - Riom 19-23/07	40%	STPFR3	8 320	3 328	4 992	38 000		25 420	8 320
852180	Stage EdF relève	Stage Inter-pôles FR - Toussaint	40%	STPFR4	7 700	3 080	4 620				7 700
852185	Stage EdF relève		40%	STPFR5	0	0	0				0
852190	Stage EdF relève		40%	STPFR6	0	0	0				0
852195	Stage EdF relève	Suivi athlètes	70%	SUIV1	3 500	2 450	1 050				3 500
852200	Stage EdF relève	Télécommunication	20%	TELCOM1	500	100	400				500
852205	Compétition de préparation relève	Junior Cup Catez (Slo) 17-22/05	55%	CAT	28 460	15 653	12 807	35 000	35 000	27 923	28 460
852210	Compétition de préparation relève	Junior Cup Bucarest (Rom) 1-7/08	55%	BUC	33 590	18 475	15 116				33 590
852215	Compétition de préparation relève	Championnat de France - RIOM - 26-28/07				0	0				0
852220	Compétition de référence relève	Championnat du Monde Perth 1-11/10 Aus	30%	PERTH	40 500	12 150	28 350	25 000	25 000	28 350	40 500



N° compte	HAUT NIVEAU et Médical (anciennes actions 2et 3)				PART FFTA	DEMANDE A.N.S	Année -1	Reports de 2020	ACCORD A.N.S	BUDGET TOTAL
85					571 106	686 900		198 000	670 900	1 242 005
<b>853</b>	<b>Fonctionnement des Pôles</b>									
853100	<b>Fonctionnement structure Excellence PPF Insep</b>				214 000					180 000
853110	Pensions et demi-pension					120 000	15 500			135 500
853120	Frais entraineurs						4 000			4 000
853130	Formations						4 000			4 000
853140	Coordination DTN/PES						1 000			1 000
853150	Compétitions						8 000			8 000
853160	Fonctionnement/matériel <b>et tenues équipes de France</b>						10 000	57 000	57 000	10 000
853170	Préparation Physique et mentale						5 000			5 000
853171	Osthéopathes					2 000	3 000			5 000
853172	Test isocinétiques					1 000	2 000			3 000
853180	stages						4 500			4 500
<b>8532</b>	<b>Fonctionnement structure Excellence PPF Nancy</b>				59 000					59 000
853210	Pensions et demi-pensions					35 000	6 000			41 000
853230	Formations									0
853240	Coordination DTN / PES						2 000			2 000
853250	Compétitions					2 000	8 000			10 000
853260	Fonctionnement / Matériel						2 000			2 000
853270	Préparation physique et mentale						1 500			1 500
853280	Stages						2 500			2 500
<b>853300</b>	<b>Fonctionnement structure Excellence PPF Dijon</b>				60 000					60 000
853310	Pensions et demi-pensions					37 000	6 000			43 000
853340	Coordination DTN / PES						2 000			2 000
853350	Compétitions					2 000	7 000			9 000
853360	Fonctionnement / Matériel						2 000			2 000
853370	Préparation physique et mentale						1 500			1 500
853380	Stages						2 500			2 500
<b>853400</b>	<b>Fonctionnement structure Excellence PPF Bordeaux</b>				59 000					59 000
853410	Pensions et demi-pensions					35 000	6 000			41 000
853440	Coordination DTN/ENTRAINEURS						2 000			2 000
853450	Compétitions						8 000			8 000
853460	Fonctionnement/Matériel					2 000	2 000			4 000
853470	Préparation physique et mentale						1 500			1 500
853480	Stages						2 500			2 500
<b>854</b>	<b>Programme de détection et de developpement des talents</b>									90 000
854100	Programme détection	Commissions d'admission PES	75%	COMADM	4 000	3 000	1 000			4 000
854105	Programme détection	Réunions - Coordination Collectif Espoir/Pole espoirs	45%	COORDOPES	13 000	5 850	7 150			13 000
854110	Programme détection	Stages Inter-Pôles Espoirs -à définir (AIDE EXCP. Poles espoir 3)	50%	STAGPES	12 000	6 000	6 000			12 000
854115	Programme détection	INSEP (Evaluation PFR) 26-29/03	50%	EVALPPF	10 000	5 000	5 000			10 000
854120	Programme détection	Trophée CREPS Poitiers 19/21 Février	60%	TROPH1	14 000	8 400	5 600			14 000
854125	Programme détection	Trophée CPO Vittel 12/14 Mars	60%	TROPH2	13 000	7 800	5 200	40 000	39 950	13 000
854130	Programme détection	TNJ 1 - Challans - 17-18 Avril	75%	TNJ1	4 000	3 000	1 000			4 000

N° compte	HAUT NIVEAU et Médical (anciennes actions 2et 3)					PART FFTA	DEMANDE A.N.S	Année -1	Reports de 2020	ACCORD A.N.S	BUDGET TOTAL
85						571 106	686 900		198 000	670 900	1 242 005
854135	Programme détection	TNJ 2 - Lattes - 8-9 Mai	75%	TNJ2	4 000	3 000	1 000				4 000
854140	Programme détection	TNJ 3 - Vagney - 5-6 Juin	75%	TNJ3	4 000	3 000	1 000				4 000
854145	Programme détection	Participations TNJ de l'école du TAF (400€/clubs) ou soutiens c	50%	PARTNJ	10 000	5 000	5 000				10 000
854150	Programme détection	Matériel Archerie et divers	0%	MATDET	2 000	0	2 000				2 000
<b>8551</b>	<b>Programme de Compétition Arc à poulies</b>										<b>106 640</b>
855100	Compétition de référence	Championnat d'Europe Antalya (Tur)	50%	ANTCO	13 470	6 735	6 735	10 000	1 000	18 835	13 470
855105	Compétition de référence	Championnat du Monde Yankton (USA) 17-27/09	50%	YANCO	24 200	12 100	12 100				24 200
855110	Compétition de préparation	Epreuves de sélection - 10/11 Mars	50%	SELCO1	1 000	500	500				1 000
855115	Compétition de préparation	Epreuve sélection Chpt du Monde 28-29/08	50%	SELCO2	1 000	500	500				1 000
855120	Compétition de préparation	GUATEMALA -GUA (WC1)	50%	GUACO	12 950	6 475	6 475				12 950
855125	Compétition de préparation	SHANGHAI - CHN (WC2) 7x150x10+7x900+6x250	50%	SHACO	18 020	9 010	9 010	28 000	19 000	27 110	18 020
855130	Compétition de préparation	POREC - CRO (Grand Prix Européen)	50%	PORCO	0	0	0				0
855135	Compétition de préparation	PARIS - FRA (WC3)	50%	PARCO	17 000	8 500	8 500				17 000
855140	Compétition de préparation	Championnat de France - RIOM 24/28 Juillet	50%	RIOCO	1 500	750	750				1 500
855145	Compétition de préparation	Finale WC - à déterminer (Septembre)	50%	FWCCO	2 750	1 375	1 375				2 750
855150	Compétition de référence relève	Championnat du Monde Perth 1-11/10 Aus	50%	PERTHCO	14 750	7 375	7 375			7 375	14 750
<b>8552</b>	<b>Programme de préparation Arc à poulies</b>										<b>58 010</b>
855200	Fonctionnement structure Excellence PPF	CNAP DIJON	55%	CNAP	23 000	12 650	10 350	10 000		10 350	23 000
855205	Stage EdF relève	Suivi athlètes	65%	SUIVCO	7 500	4 875	2 625				7 500
855210	Stage EdF relève	Réunion et coordination	100%	COORDOCO	1 000	1 000	0				1 000
855215	Stage EdF relève	Télécommunication	75%	TELCO	1 300	975	325				1 300
855220	Stage EdF relève	Suivi et coordination Juniors	90%	COORDCOJ	2 200	1 980	220				2 200
855225	Stage EdF relève	Stage Juniors DIJON 19-21 Mars 10 tireurs	70%	STAGCO1	3 300	2 310	990				3 300
855230	Stage EdF relève	Stage Collectif Femme DIJON 3 jours 8 athlètes 12-14/03	55%	STAGCO2	2 970	1 634	1 337	10 000		13 030	2 970
855235	Stage EdF relève	Stage Juniors DIJON Avril 3 jours 10 tireurs	55%	STAGCO3	3 300	1 815	1 485				3 300
855240	Stage EdF relève	Stage préparation championnat d'Europe	55%	STAGCO4	1 890	1 040	851				1 890
855245	Stage EdF relève	Stage préparation championnat du Monde	55%	STAGCO5	2 310	1 271	1 040				2 310
855250	Stage EdF relève	Stage Juniors DIJON - nov - 3 jours 10 athlètes	55%	STAGCO6	3 300	1 815	1 485				3 300
855255	Stage EdF relève	Stage Collectif Femme DIJON - nov - 3 jours 8 athlètes	55%	STAGCO7	2 970	1 634	1 337				2 970
855260	Stage EdF relève	Stage Collectif national - nov - NANTES	55%	STAGCO8	2 970	1 634	1 337				2 970
Programme de détection et de développement des talents											
<b>856</b>	<b>Programme de Compétition Tir en campagne</b>										<b>29 400</b>
856100	Compétition de référence	Suivi athlètes									0
856105	Compétition de référence	Réunion et coordination									0
856110	Compétition de référence	Télécommunication									0
856115	Compétition de référence	Regroupement France Parcours									0
856120	Compétition de référence	Regroupement France Parcours						15 000	15 000	14 700	0
856125	Compétition de référence	Regroupement France Parcours									0
856130	Compétition de référence	Stage Terminal - à définir									0
856135	Compétition de référence	Chpt de France									0
856140	Compétition de référence	Sélection									0
856145	Compétition de référence	Championnat d'Europe Zagreb (Cro)	50%	ZAGR	29 400	14 700	14 700				29 400

N° compte	HAUT NIVEAU et Médical (anciennes actions 2et 3)		PART FFTA 571 106	DEMANDE A.N.S 686 900	Année -1	Reports de 2020 198 000	ACCORD A.N.S 670 900	BUDGET TOTAL 1 242 005
856150	Compétition de référence	Matériel Archerie et divers						0
<b>857</b>	<b>Soutien aux entraineurs</b>							21 500
857100	Primes EN		15 000	15 000	15 000		15 000	15 000
857200	Developpement expertise	Préparation mentale staff	1 500	500	1 000			1 500
857210		Seminaire entraineurs WA			9 000		4 000	0
857300	Conseil des entraineurs	Conseil des entraineurs	5 000	2 000	3 000			5 000
<b>858</b>	<b>Management, coordination et influence sportive</b>							12 000
858100	Suivi et coordination	Réunion et coordination PPF (DTN, Pôles France, etc...)	12 000	2 000	10 000	10 000	10 000	12 000
<b>859</b>	<b>Accompagnement technique et spécifique</b>							67 000
859100	Dev. et innovation technique	Optimisation technologique et recherche	10 000	5 000	5 000	5 000	5 000	10 000
859200	Matériel spécifique	Matériel Archerie et divers	35 000	10 000	25 000	25 000		35 000
859210		Casque RA	5 000	0	5 000		35 000	5 000
859220		Cible électronique	5 000	0	5 000			5 000
859300	Staff intégré	Préparation physique et mentale / récupération	12 000	2 000	10 000	10 000	10 000	12 000
<b>860</b>	<b>Soutien à l'encadrement médical et paramédical</b>							5 000
860100	Osthéopathe	Osthéopathes	5 000	2 000	3 000	3 000	3 000	5 000
<b>861</b>	<b>Suivi Médical (SMR)</b>							9 000
861100	FRAIS COMMISSION MEDICALE				9 000	9 000	9 000	9 000
<b>865</b>	<b>Plan de transformation numérique</b>							4 000
865100	Carnet entrainement	Data base et chemin de perf - Entretien logiciel	15 000	3 000	12 000	62 000		15 000
865200	Chemin de performance	Entretien evolution de l'application Data	5 000	1 000	4 000			5 000
<b>Aides personnalisées</b>				150 000	150 000		150 000	
			<b>1 282 930</b>	<b>571 106</b>	<b>836 900</b>	<b>825 000</b>	<b>198 000</b>	<b>820 900</b>

N° compte	CONTRAT DE DEVELOPPEMENT (anciennes actions 1 et 4)	observations	PART FFTA	DEMANDE A.N.S	Reports de 2020	ACCORD A.N.S	BUDGET TOTAL
<b>86</b>			<b>69 000</b>	<b>85 000</b>	<b>18 833</b>	<b>85 000</b>	<b>154 000</b>
					r�el � recevoir ANS	66 167	
86100	D�veloppement de l'�cole du tir � l'arc fran�ais (Clubs formateurs)		14 000	16 167	-	16167	30 167
86150	D�veloppement de la pratique f�minine		15 000		-		15 000
86200	Labellisation des clubs		12 000	18 334	-	18334	30 334
	Frais de commissions Formation des r�f�rents r�gionaux Mat�riel communication (oriflammes clubs) signal�tique labels ( labels et citoyen) Nouvelle identit� graphique Nouveau programme informatique Labels Communication vid�o						
86250	Developpement du tir � l'arc en milieu scolaire		2 000	10 000	7 500	10000	12 000
	Frais de commissions						
86300	Ethique et pr�vention			15 000	-	15000	15 000
	Frais de commissions						
86350	Susciter des vocations de dirigeants de moins de 20 ans			3 333	3 333	3333	3 333
86400	Formation des jeunes arbitres et arbitres		16 000	6 000	3 500	6000	22 000
	Frais de commission fonctionnement (r�unions et frais postaux) r�union annuelle mise � jour des arbitres Formateurs Formation arbitres afrique du nord coop�ration internationale Formation arbitres outre mer Formation Jeunes arbitres (sur CF) reunion PCRA Arbitrages internationaux Petit mat�riel et tenus arbitres nationaux AFCAM r�union des arbitres nationaux formation nouveaux formateurs frais de ports sur tenues arbitres						

N° compte	CONTRAT DE DEVELOPPEMENT (anciennes actions 1 et 4)	observations	PART FFTA	DEMANDE A.N.S	Reports de 2020	ACCORD A.N.S	BUDGET TOTAL
<b>86</b>			<b>69 000</b>	<b>85 000</b>	<b>18 833</b>	<b>85 000</b>	<b>154 000</b>
86450	Création et animation d'une académie des entraineurs.		5 000	7 333	-	7333	12 333
86500	Formation continue des entraineurs		5 000	4 333		4333	9 333
86550	Formation des dirigeants			4 500	4 500	4500	4 500
<b>TOTAL</b>							

91 - PRODUITS FÉDÉRAUX		BUDGET 2021		Total 2021 par rubrique	REALISE AU 01/01/2021
		FFTA	ANS		
<b>911</b>	<b>ACTIVITÉS DU SECTEUR NON LUCRATIF (assujetti à la TVA)</b>			-	
911100	Revue annuelle			-	
<b>912</b>	<b>ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (assujetti à la tva)</b>			40 000,00	
912100	Étiquettes adresses (vente fichier adresses)			-	
912200	Droit d'utilisation site web FFTA			-	
912300	Publicité Revue annuelle			9 000,00	
912310	Publicité digitale site FFTA			1 000,00	
912400	Insertions publicitaires			-	
912500	Sponsorisation			5 000,00	
912510	Partenariat			5 000,00	
912511	Partenariat ( dt ERREA tenues Eq F + tenues arbitres + Nikon)			20 000,00	
912600	CLUB DES PARTENAIRES FFTA			-	
912700	Animations FFTA			-	
912800	Stocks et en-cours			-	
912900	Divers			-	
<b>913</b>	<b>ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (exonéré de tva)</b>			23 500,00	
913100	Ventes d'articles			10 000,00	
913200	Participations aux frais de port			6 000,00	
913300	Droit d'auteur			5 000,00	
913400	Recettes sponsoring			-	
913500	Royalties boutique Spacefoot			1 500,00	
913600	Royalties centrale club & Amphora			1 000,00	
913700	Divers			-	
913800	Variations de stocks			-	
913900	Reprise sur provisions			-	
<b>914</b>	<b>SUBVENTIONS</b>			201 940,00	
914100	ANS - STRUCTURATION			80 000,00	
914110					
914120					
914200	ANS aide organisation internationales ( Nimes 2021)			5 700,00	
	ANS MAGAZINE "TIR À L'ARC LE MAG" Sport en France			12 240,00	
914210	ANS gestion part territoriale PSF (ex CNDS)			20 000,00	
914300	C.N.O.S.F. - Relations Internationales			8 500,00	
914310	C.N.O.S.F. - Tenues équipes				
914320	C.N.O.S.F. - production image			10 000,00	
914330	C.N.O.S.F. - francophonie			3 500,00	
914800	Service civique			2 000,00	
914900	Sub COVID Div aléatoire COVID			60 000,00	
<b>915</b>	<b>RECETTES FÉDÉRALES</b>			1 982 000,00	
915100	Licences ( base 55.000 licenciés en 2021 - 60.000 en 2022))			1 750 000,00	
915110	Contribution fond spécial grands événements ( base 60.000 licenciés)			120 000,00	
915150	Affiliation clubs			33 000,00	
915200	Cotisations clubs calendrier (saison extérieure seule)			26 000,00	
915400	Passeports aléatoire COVID			2 000,00	
915500	Guides et mises à jour - DVD			1 000,00	
915600	Distinctions sportives badges			50 000,00	
915800	Dons mécénat			-	
915900	Produits divers			-	
<b>916</b>	<b>RECETTES STAGES F.F.T.A.</b>			-	
916200	CAMPUS jeunes dirigeants			-	
<b>917</b>	<b>AUTRES PRODUITS COMMUNS</b>			7 000,00	
917100	Assemblée générale FFTA			-	
917200	CPAM			5 000,00	
917210	Uniformation			-	
917300	Formations Arbitres Formateurs			-	
917430				-	
917500	Remboursement du Président			2 000,00	
917700	Tenue des arbitres selon ventes			-	
<b>9178</b>	<b>RECETTES DES COMMISSIONS</b>				
917810	Signalitique Roll-Up			-	
917850	Stagiaires commission sport santé			-	
917860	Signalitique Oriflammes clubs labellisés (120*60)			-	
				-	
917900	Remboursement divers			-	
917920	Coupe du Monde Nimes 2021 sponsors (opérations en transfert)			-	
<b>918</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			2 000,00	
918100	Revenus des valeurs mobilières de placement & livrets			2 000,00	
<b>919</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			231 000,00	
919100	Reprise sur fonds grands événements- NIMES			35 000,00	
919200	Autres Reprise fonds grands événements			-	
919300	Facturation personnel affecté au COFTA			148 000,00	
913400	Reprise sur Fonds 2024			-	
913500	Reprise sur Fonds Equipements				
913600	Reprise sur Fonds RELANCE				
919800	Produits sur exercice antérieur dt facturation COFTA 2020			48 000,00	
919900	Reprise sur provisions				
<b>920</b>	<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTÉRIEUR</b>			-	18 333,00
920400	Report ressources non utilisées subventions attribuées (fonds dédiés)				
<b>930</b>	<b>LOCATIONS IMMOBILIAIRES</b>				
930100	Locaux ROSNY-Sous-Bois 3eme étage (3500*12)			-	
930110	Locaux ROSNY-Sous-Bois 4eme étage (3000*12)			-	
<b>940</b>	<b>CHAMPIONNATS NATIONAUX</b>			210 160,00	
940101	Salle - CF - ind - Jeunes	260*25		annulé	
940102	Salle - CF - ind - Adultes	368*35		annulé	
940103	TAE- CF ELITE ( ind + double mixte + Equipe club jeunes)	(ind :260*25 + 196 * 35) (mixte : 32 *16 + 44 *32) ( Eq J : 80 * 48)		19 120,00	
940104	TAE - National	(32*25 + 768*35)		27 680,00	
940105	TAE - Finales DR CO & CL + D2 CL - Equipes	128*120		15 360,00	
940106	TAE - CF - D1 Eq - CL	32*550		17 600,00	
940107	TAE - CF - D1 Eq - CO étapes 1+2+3	24*550		13 200,00	
940108	TAE -- D2 Eq -	64*320		20 480,00	
940109	Campagne - CF - Elite - Jeunes et adultes	(58*25 + 1212 * 35)		5 370,00	

91 - PRODUITS FÉDÉRAUX		BUDGET 2021		Total 2021 par rubrique	REALISE AU 01/01/2021
		FFTA	ANS		
940110	Campagne NATIONAL	(148* 25 + 232*35)	14 920,00		
940111	Campagne - CF - équipes de club	48*120	5 760,00		
940112	Nature - CF - ind	(145*25 + 360*35)	19 550,00		
940113	Nature - CF - équipes de club	63 * 120	7 560,00		
940114	3D - CF - Elite -	176*35	6 160,00		
940115	3D - National ind	(156* 25 + 455 * 35)	16 500,00		
940116	3D - CF - équipe de club	70*120	8 400,00		
940117	Beursault - CF -	500*25	12 500,00		
<b>959</b>	<b>ORGANISME DE FORMATION</b>			<b>64 800,00</b>	
959110	Stages CQP animateurs ( 40 stages * 1120)		44 800,00		
959130	Stages DEJEPS		20 000,00		
959150	Stages DESJEPS		-		
959160	Formation continue		-		
959600	Remboursements déplacements		-		
959700	Formation continue des cadres		-		
959800	Produits S/Exercice antérieur		-		
	<b>TOTAL</b>		<b>2 560 460,00</b>	<b>201 940,00</b>	<b>2 762 400,00</b>
					<b>18 333,00</b>

99 - PRODUITS PERFORMANCE		BUDGET 2021		Total 2021 par rubrique	REALISE AU **/**/2021  01/01/2021
		FFTA	ANS		
991	<b>SUBVENTIONS</b>			670 900	
991100	A.N.S. Haut Niveau		670 900		
991110	A.N.S. Compensation Primes P.O.				
991210	A.N.S				
991900	Autres subventions				
992	<b>STAGES ET COMPETITIONS</b>			5 000	
992100	Stages	-			
992200	Compétitions	5 000			
992900	Divers	-			
993	<b>PENSIONS POLES</b>			190 000	
993100	INSEP	90 000			
993200	NANCY	40 000			
993300	DIJON	30 000			
993400	BORDEAUX	30 000			
993500	DIJON centre National arcs à poulies				
993900	Tenues des pôles	-			
993910	Ciblerie des Pôles	-			
994	<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTERIEUR</b>			-	198 000
994100	Report ressources non utilisées sur exercice antérieur	-			
	<b>TOTAL</b>	195 000	670 900	865 900	198 000